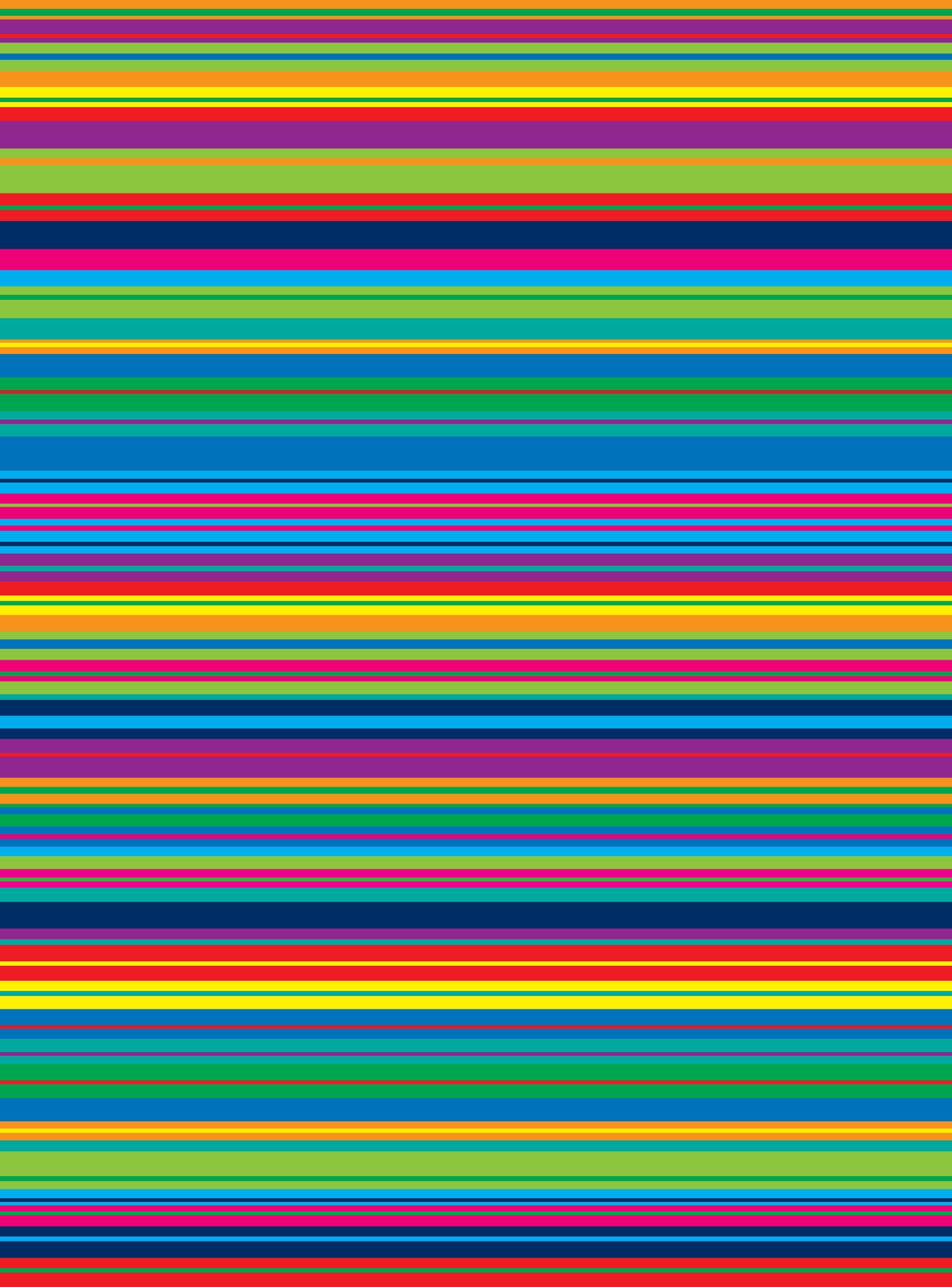




Lagardère

Document
d'Assemblée Générale
mixte ordinaire annuelle
et extraordinaire
29 avril 2008





Lagardère SCA

Société en commandite par actions au capital de 818 213 044,60 €

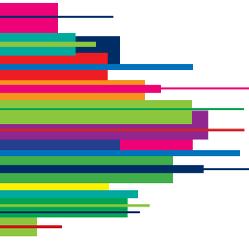
Siège social : 4 rue de Presbourg à Paris 16^e (75)

320 366 446 R.C.S. Paris

www.lagardere.com

Document d'Assemblée Générale

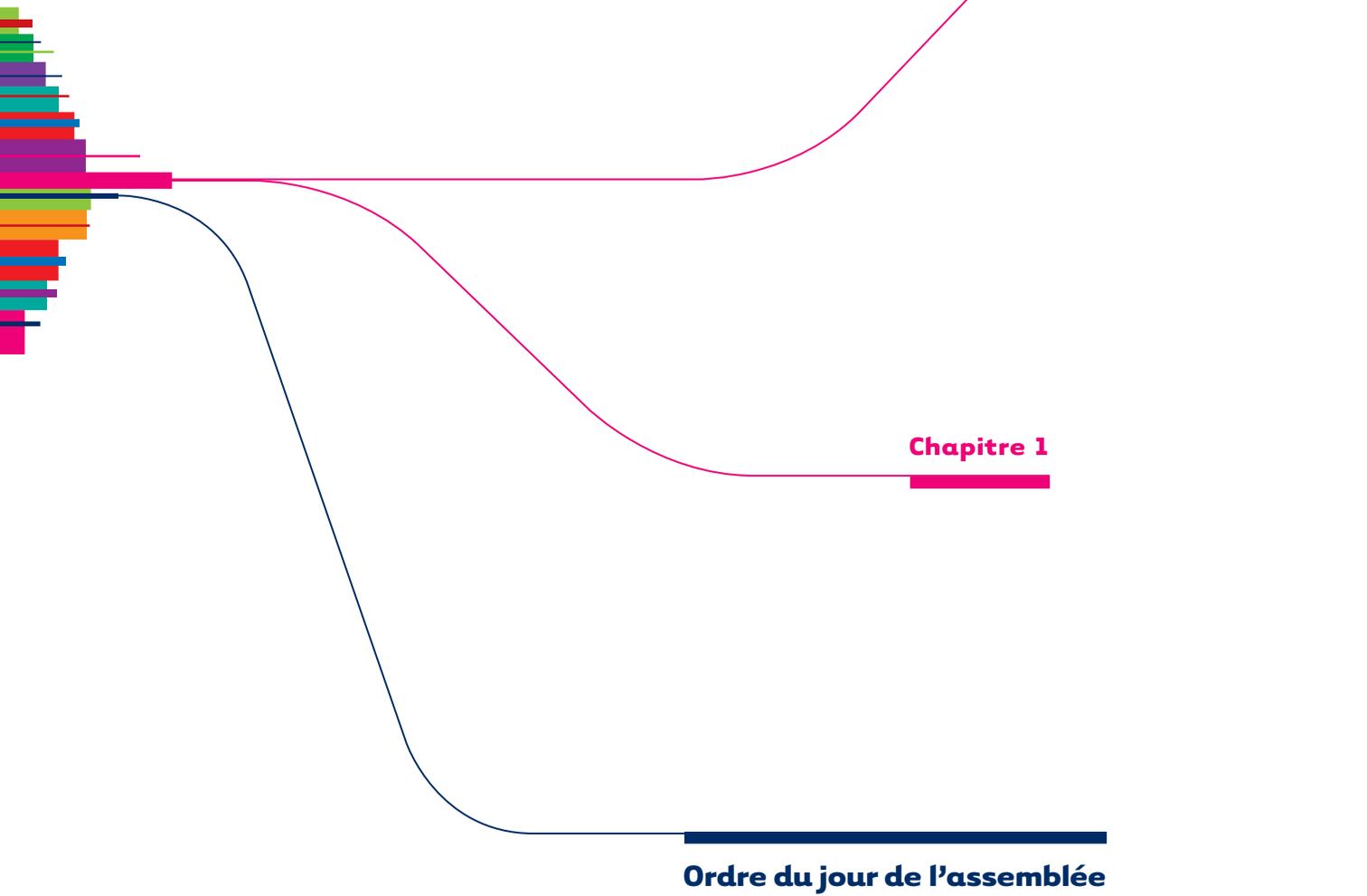
Exercice 2007



**Document
d'Assemblée Générale
2008**



1	Ordre du jour de l'assemblée.....	page 4
2	Message de la Gérance : entretien avec Arnaud Lagardère.....	page 6
3	Rapport de la Gérance.....	page 10
3-1	Exposé sommaire des résultats et de l'activité en 2007.....	page 12
3-2	Présentation des résolutions	page 25
Annexes	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	page 29
	Tableau des délégations de compétences en cours dans le domaine des augmentations de capital	page 30
	Caractéristiques du projet de fusion par voie d'absorption de la société filiale MP55	page 30
4	Conseil de Surveillance	page 32
4-1	Rapport du Conseil de Surveillance	page 33
4-2	Composition du Conseil de Surveillance	page 35
4-3	Renseignements sur les candidats au Conseil de Surveillance	page 36
5	Rapports des Commissaires aux Comptes	page 42
5-1	Rapport général des Commissaires aux Comptes	page 43
5-2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés.....	page 44
5-3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	page 45
5-4	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les attributions gratuites d'actions.....	page 46
5-5	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation de réduction de capital.....	page 47
6	Texte du projet des Résolutions	page 48



Ordre du jour

- Rapport de la Gérance (rapport de gestion sur la marche des affaires sociales et du Groupe et sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007).
- Rapport spécial de la Gérance sur les rachats d'actions de la Société.
- Rapport spécial de la Gérance sur les options de souscription et d'achat d'actions.
- Rapport spécial de la Gérance sur les attributions gratuites d'actions.
- Rapport du Conseil de Surveillance.
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission de vérification et de contrôle et sur les comptes sociaux, sur les comptes consolidés, et sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les attributions gratuites d'actions.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation de réduction de capital.
- Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation du Conseil de Surveillance et sur les procédures de contrôle interne.
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne.
- Rapport des Commissaires aux apports sur l'évaluation du patrimoine transmis par la société MP 55, filiale à 100 % de Lagardère SCA, à l'occasion de son absorption par voie de fusion simplifiée.

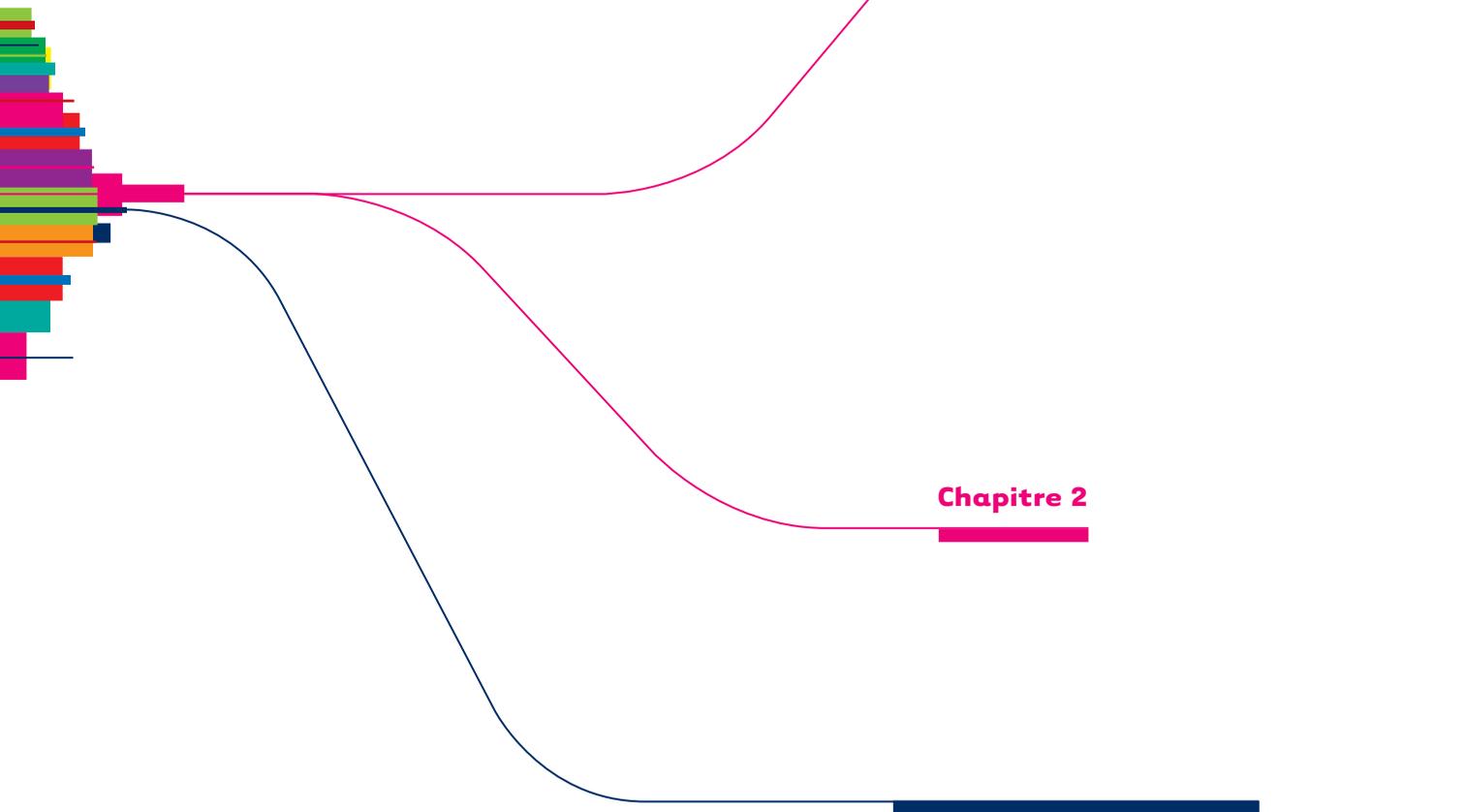
Décisions de la compétence de l'assemblée statuant à titre ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
- Affectation du résultat ; distribution des dividendes.
- Approbation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce.
- Autorisation à donner à la Gérance d'opérer sur les actions de la société.
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Pierre Lescure.
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Didier Pineau-Valencienne.
- Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Groupama.
- Nomination de M. Javier Monzón en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Felix G. Rohatyn.
- Nomination de M. François David en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance.
- Nomination de Mme Martine Chêne en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société MAZARS & GUÉRARD et nomination de M. Patrick de Cambourg en qualité de suppléant.

Décisions de la compétence de l'assemblée statuant à titre extraordinaire

- Modification des conditions relatives à l'attribution par la Gérance d'actions gratuites de la société aux salariés et dirigeants du Groupe.
- Approbation du projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société MP 55, filiale à 100 % de la société Lagardère SCA.
- Autorisation à donner à la Gérance de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions Lagardère SCA à transmettre par la société MP 55 dans le cadre de son absorption par voie de fusion simplifiée.

- Pouvoirs pour les formalités.



Chapitre 2

Message de la Gérance

Entretien avec Arnaud Lagardère

Vous avez annoncé pour 2007 un résultat opérationnel en hausse de 10 %, à 636 millions d'euros. Au-delà de la performance, que traduit cette progression ?

Cette hausse est un signe fort et symbolique adressé à tous nos publics. L'année dernière, toutes nos branches d'activité ont dépassé nos prévisions. Les entités sport et média ont été les véritables moteurs de croissance et ont dégagé des marges élevées. La branche édition a fait preuve de solidité et la branche presse a connu un net redressement.

C'est la démonstration que notre Groupe a su, une nouvelle fois, rester performant et créer de la valeur et ce, compte tenu de l'exposition de notre secteur d'activité et d'une économie mondiale en récession. Cette réussite est aussi celle des femmes et des hommes du groupe Lagardère à qui j'adresse ma reconnaissance.

Cela fait dix ans que vous êtes devenu cogérant du Groupe et cinq ans que vous le dirigez. Comment Lagardère s'est-il transformé durant cette période ?

En dix ans, j'ai réalisé la mutation complète du groupe Lagardère. Hier, c'était un ensemble d'actifs hétéroclites. Aujourd'hui, c'est un groupe structuré en quatre branches d'activité : l'édition, la distribution, le sport, et enfin la presse et l'audiovisuel, qui ont chacune pour point commun d'occuper une position de leader sur les différents secteurs media.

Ces dix dernières années, nous avons investi plus de 6,5 milliards d'euros dans les médias, avec les rachats d'une partie de l'édition de Vivendi Publishing et de Time Warner Book pour près de 2 milliards d'euros, de Sportfive dans le sport pour 860 millions et d'une prise de participation dans Canal+ France pour 1,5 milliard d'euros. Par ailleurs, nous avons dépensé quasiment 200 millions d'euros en acquérant des sociétés Internet.

Dans le même temps, nous avons cédé des actifs non stratégiques ainsi que des actifs dont nous ne détenons pas le contrôle, pour environ 2,5 milliards d'euros.

Demain, parce que nous sommes un groupe familial et que nous avons une âme de bâtisseur, nous continuerons de consolider nos cœurs de métier et nous nous focaliserons plus particulièrement sur les droits exclusifs, les événements sportifs et les contenus exclusifs.

Je poursuivrai le développement de Lagardère avec la confiance et la rigueur qui nous ont permis d'augmenter, chaque année depuis 10 ans, notre résultat opérationnel de 11,8 % en moyenne.

L'année écoulée a vu le rapprochement des activités Presse et Audiovisuel au sein de la branche Lagardère Active. Comment se porte ce nouvel ensemble ?

La convergence de nos métiers presse, audiovisuel, numérique et régie publicitaire, a permis à Lagardère Active de déployer sa transformation vers le numérique et vers une offre de contenus pluri média.

Un an après sa mise en œuvre, les résultats devancent nos objectifs. La part du numérique dans le chiffre d'affaires global de Lagardère Active sera comprise, en 2008, entre 5 et 10 % ; or nous ne pensions atteindre cette fourchette qu'en 2009. Par ailleurs, la rationalisation des titres de presse permet à ce segment d'améliorer sa rentabilité.

Je constate que Lagardère Active est en train d'apporter une réponse globale et créative aux nouveaux modes de consommation des médias.

Enfin, j'ai décidé de créer, début 2008, Lagardère Entertainment, filiale de Lagardère Active, qui regroupe nos activités de production et de distribution audiovisuelles et développera de nouvelles compétences dans les domaines des spectacles vivants, du management d'artistes et de la gestion de droits audiovisuels.

Pendant longtemps, nous n'avons pas investi dans la production audiovisuelle car nous n'avions pas tranché la question de savoir si nous voulions être diffuseur ou producteur. Aujourd'hui, nous avons penché pour la deuxième solution. Lagardère va donc participer au mouvement de concentration dans la production audiovisuelle pour en devenir un leader.

2007 distingue votre branche Sports dont c'est la 1^{re} année d'exercice...

En 2007, Lagardère Sports a procédé à d'importantes acquisitions et accords qui font de cette branche un acteur de référence de l'économie du sport. Aujourd'hui, Lagardère Sports est l'entité la plus dynamique et la plus rentable avec une marge opérationnelle de 15 %.

Il existe de très nombreux événements sportifs et de nombreux groupes à racheter. C'est pourquoi, ces prochaines années, Lagardère Sports va continuer de se diversifier avec pour objectif d'occuper la position de n°1.

Le sport et ses valeurs font partie de l'ADN de mon Groupe. Nous sommes et resterons plus que jamais engagés dans ce secteur à forte croissance.

Venons-en à Lagardère Publishing, votre branche d'édition...

Le groupe Lagardère, via Lagardère Publishing, est désormais, le deuxième éditeur mondial et le premier en Europe.

Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'après l'acquisition de Time Warner Book en 2006, Lagardère Publishing a poursuivi en 2007, une politique active d'acquisitions sur ses marchés d'implantation traditionnels. En deuxième lieu, que cela n'a pas freiné, bien au contraire, notre stratégie d'expansion géographique, notamment en Amérique Latine.

Dans le secteur de la distribution de produits et services de loisirs, vous opérez une réorientation stratégique. Quelle est-elle ?

Nous allons accélérer notre développement dans le commerce de détail en zones de transport. Les prévisions de croissance de ce marché sont très prometteuses du fait d'une hausse attendue du trafic de voyageurs pour les années à venir. Nous sommes déjà largement présents sur le segment du *travel retail* sur lequel, nous allons, en 2008, nous renforcer, notamment, en Europe de l'Est, en Asie et en Amérique du Sud.

Lagardère diminue progressivement sa participation dans EADS. Cela annonce t-il un désengagement total de votre Groupe ?

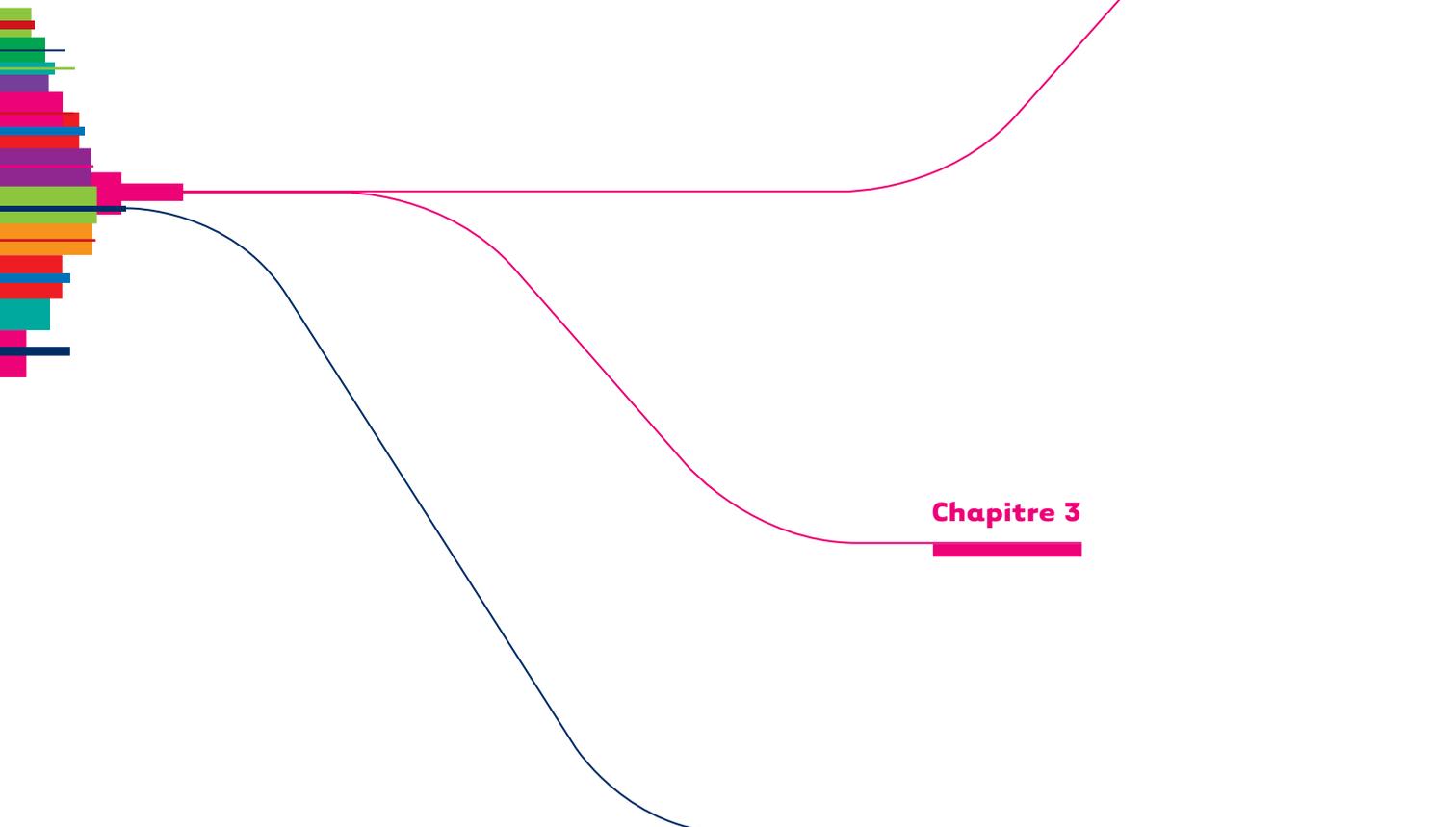
Nous avons pris, en 2005, la décision de céder graduellement la moitié de la participation du groupe Lagardère dans EADS. Nous sommes, actuellement, actionnaires à hauteur de 12,51 %. Telle est donc la réalité de notre présence dans EADS et la question d'un retrait définitif ne se pose pas. Par ailleurs, pour la première fois, nos comptes n'intègrent plus EADS de façon proportionnelle. En outre, j'estime que le cours de l'action n'est pas là où il devrait être. Il existe un réel potentiel de hausse. Céder notre participation dans EADS ne serait donc pas aujourd'hui dans l'intérêt de nos actionnaires.

Arnaud Lagardère, en conclusion, que souhaitez-vous ajouter ?

Je peux dire avec satisfaction que nous accomplissons chaque jour un parcours intense et passionnant. Par la nature de nos activités, nous contribuons à l'épanouissement des femmes et des hommes qui s'informent et se divertissent au contact de nos médias. À travers la Fondation Jean-Luc Lagardère, notamment avec TeamLagardère et le Lagardère Paris Racing, nous nous battons pour le rayonnement sportif et culturel de la France.

Je continuerai à intensifier et à consolider ces engagements durant les prochaines années.

Cette page est laissée intentionnellement blanche.



Chapitre 3

Rapport de la Gérance

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis ce jour en Assemblée Générale Mixte ordinaire annuelle et extraordinaire à l'effet :

- de vous rendre compte de l'activité, de la situation et des perspectives de votre Société et du groupe Lagardère dans son ensemble ;
- de vous présenter les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 qui sont soumis à votre approbation, de procéder à l'affectation du résultat social de cet exercice et de vous proposer à cette occasion la distribution d'un dividende de 1,30 € par action ;
- de procéder au renouvellement de trois des membres de votre Conseil de Surveillance et de l'un de vos Commissaires aux Comptes et à la nomination de trois nouveaux membres du conseil ;
- de mettre à jour l'une des autorisations financières que vous avez donné l'année dernière à votre gérance et d'autoriser cette dernière à réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises autrement que dans le cadre du programme de rachat ;
- d'approuver l'absorption par voie de fusion simplifiée de la société MP 55, filiale à 100 % de Lagardère SCA, qui a pour seul objet de détenir les actions d'autocontrôle ainsi qu'une partie de la participation du Groupe dans la société Financière de Pichat & Compagnie (ex-Banque Arjil & Compagnie).

En application tant de la réglementation boursière que de celle issue du Code de commerce, nous vous présentons l'ensemble des rapports et informations qui doivent être mis à votre disposition à l'occasion de votre Assemblée Générale en deux documents :

- le *Document d'assemblée*, envoyé avec la convocation et mis en ligne sur le site de la Société ;
- le *Document de référence*, mis en ligne sur le site de la Société début avril 2008 et mis à la disposition des actionnaires simultanément.

Le Document d'assemblée comporte, outre le message de la Gérance :

- l'ordre du jour,
- le présent rapport de la Gérance présente :
 - un exposé synthétique sur la situation, l'activité et les résultats du groupe Lagardère au cours de l'exercice 2007,
 - les résolutions soumises à votre approbation,
- le rapport de votre Conseil de Surveillance,
- les renseignements sur les candidats au Conseil de Surveillance,
- les rapports des Commissaires aux Comptes
- le texte des résolutions.

Le Document de référence intègre désormais tous les éléments du rapport de gestion requis par le Code de commerce, et également la plupart des autres rapports et informations requis par ledit Code et, notamment :

- les trois rapports spéciaux de votre gérance (rapport sur les opérations de rachat d'actions, rapport sur les options de souscription et d'achat d'actions, rapport sur les attributions gratuites d'actions),
- les autres rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et les travaux de celui-ci et sur le contrôle interne,
- les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Ce Document de référence est structuré sur la base du plan établi par la réglementation européenne pour les prospectus ; c'est un document qui, outre sa vocation d'information des marchés, constitue un élément à part entière du rapport de la Gérance dans la mesure où il rassemble les informations concernant :

- les activités de la Société et du Groupe :
 - chapitre 5
 - chapitre 8 - 3
 - chapitre 9
- les résultats et la situation financière :
 - chapitre 6 - 1
 - chapitre 6 - 2
 - chapitre 6 - 4
- les principaux risques :
 - chapitre 3

- l'organisation de la Société et du Groupe, le gouvernement d'entreprise : chapitre 7
- les informations sur le capital, l'actionnariat, les rachats d'actions, ...
et sur les principales dispositions statutaires : chapitre 8

Nous nous limiterons en conséquence dans les lignes qui suivent à un exposé synthétique sur les résultats et les activités du groupe Lagardère au cours de l'exercice 2007 et à la présentation des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

3 - 1 Exposé sommaire des résultats et des activités en 2007

3-1-1 Présentation des résultats annuels consolidés

3-1-1-1 Traitement EADS

À effet du 1^{er} janvier 2007, le groupe Lagardère applique l'option offerte par les normes IFRS qui permettent, en tant qu'alternative à l'intégration proportionnelle, d'appliquer aux entités contrôlées conjointement la méthode de la mise en équivalence. Ceci conduit à ne plus consolider la contribution en chiffre d'affaires et en résultat opérationnel courant de ces entités, et en particulier, celle apportée par EADS.

Les chiffres comparatifs présentés sont établis en appliquant rétroactivement cette méthode sur l'ensemble de l'année 2006.

3-1-1-2 Principaux éléments au 31 décembre 2007 :

- chiffre d'affaires : solide progression de + 8,5 % à 8 582 M€ (+ 3,3 % à données comparables).
- forte croissance du résultat opérationnel courant (Resop) de + 22 % à 636 M€. Hausse de + 10,4 % pour le pôle Média hors contribution de Lagardère Sports, et selon un taux de change euro/dollar figé à 1,30.
- contribution de + 211 M€ d'éléments non récurrents / non opérationnels (- 40 M€ en 2006), composée pour l'essentiel de la plus-value réalisée sur la vente de 2,5 % du capital de EADS (+ 472 M€) diminuée de pertes de valeur sur certains actifs du pôle Media (- 203 M€).
- hausse de la charge financière nette (- 204 M€ contre - 174 M€ en 2006), reflet, pour l'essentiel, de la politique d'acquisition du Groupe (20 % de Canal+ France, Newsweb, en fin d'année 2006 et en 2007 SportFive, Jumpstart, Nextedia, entre autres) et des rachats d'actions propres.
- forte progression du résultat net consolidé - part du Groupe à + 534 M€ (+ 291 M€ en 2006). Hors contribution EADS, le résultat net - part du groupe ajusté des éléments non récurrents et non opérationnels et de l'incidence des ORAPA⁽¹⁾ sur les charges financières s'élève à + 361 M€ (+ 389 M€ en 2006). Par action, il recule légèrement à 2,70 € (- 3,2 %), en raison principalement de la hausse des charges financières (en partie non immédiatement fiscalement déductibles), liée aux financements des acquisitions de l'année et au recul de la contribution venant de Canal+ France, comparée à celle de CanalSat en 2006.
- endettement financier net de - 2 570 M€ contre - 2 045 M€ au 31 décembre 2006, une augmentation due au financement des acquisitions (Sportfive, Jumpstart, Nextedia) ainsi qu'aux opérations de rachats d'actions propres (pour 337 M€), partiellement compensées par le remboursement de la première échéance de l'ORAPA EADS et par une bonne génération de *cash-flow* opérationnels.
- proposition d'un dividende de 1,30 € par action, au titre du résultat 2007, à comparer à 1,20 € versé au titre du résultat 2006, illustrant la confiance de la Gérance dans les perspectives à moyen terme.

3-1-1-3 Chiffre d'affaires consolidé du Groupe

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit au 31 décembre 2007 à 8 582 M€ (contre 7 910 M€ en 2006), en progression de + 8,5 % en données brutes et de + 3,3 % en données comparables.

Lagardère Publishing (ex branche Livre) – Bonne performance sur l'année avec une croissance des ventes de + 4,7 % en données comparables, soit + 8,6 % en données brutes à 2 130 M€. Les activités aux États-Unis et en Espagne (grâce à l'Éducation) ont particulièrement tiré les résultats. Sur la fin de l'année, les ventes à succès (bestsellers) au Royaume-Uni et en France ont connu une vive accélération.

Lagardère Active (ex branches Presse et Lagardère Active) – Performance satisfaisante dans un contexte difficile. Les ventes ont augmenté sur l'année 2007 de + 1,7 % en données comparables, soit -1,8 % en données brutes à 2 291 M€. Le léger recul s'explique par la mise en équivalence des activités de Cellfish (74 M€ de ventes à fin septembre 2006, date de fin de consolidation par intégration globale) et des effets de change défavorables (-49 M€ d'impact défavorable de change sur la période).

- En Presse, les ventes de magazines se sont accrues de + 1,3 % à données comparables à hauteur de 1 782 M€. Les faiblesses dans le segment des magazines masculins, le recul publicitaire en France et l'impact des fermetures de magazines à faible

(1) ORAPA : *Obligation Remboursable (en titres EADS) à parité ajustable*

profitabilité (- 31 M€ d'impact sur l'année) ont été compensés par la bonne tenue du cœur de l'activité, magazines féminins et célébrités en particulier.

- En Radio et Télévision, le chiffre d'affaires a progressé de + 2,9 % en données comparables. La performance négative de l'activité radio en France, pénalisée par des transferts de budgets de la grande distribution en direction des écrans de télévision, et par une conjoncture difficile, a été compensée par une très forte croissance du réseau à l'international qui représente 42 % du chiffre d'affaires radio en 2007. La production télévisuelle a connu une année atone (-0,2 % sur l'année), et les chaînes thématiques ont bénéficié de l'envol des ventes sur la TNT, compensant une situation plus difficile sur le câble et le satellite. Au total, les activités chaînes thématiques ont cru de + 3,0 % à fin décembre 2007.

À noter la nette progression des ventes numériques qui s'établissaient autour de 1 % du chiffre d'affaires de Lagardère Active en 2006, et atteignent 3,1 % en 2007.

Lagardère Services (ex branche Distribution Services) – Hausse des ventes satisfaisante de + 3,5 % à données comparables sur l'année, pour un chiffre d'affaires de 3 721 M€ (+ 2,9 % en données brutes). La croissance s'est répartie de façon équilibrée sur l'ensemble des divisions, avec une contribution particulièrement active des pays de l'est, d'Aelia, et des ventes de duty free en Asie-Pacifique.

Lagardère Sports (Sportfive, Newsweb et IEC) – La branche (non consolidée en 2006) enregistre un chiffre d'affaires de 440 M€ sur l'année, en hausse de 11,8 % par rapport à une base 2006 pro-forma (calculée hors IEC). L'année a été particulièrement marquée par de nombreux matchs de fédérations (dont les qualifications pour l'Euro 2008) et par la Coupe du Monde de handball.

3-1-1-4 Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées

Sur l'année 2007, le groupe Lagardère a généré un résultat opérationnel courant des sociétés intégrées (Resop) de + 636 M€, contre + 521 M€ en 2006, soit une hausse de + 22 %.

Le pôle Média, dont le Resop s'élève à + 636 M€ à fin décembre 2007, affiche une progression de + 22 % par rapport à 2006. Hors impact de Lagardère Sports (+ 67 M€ de Resop) non consolidé en 2006, sa contribution s'élève à + 569 M€, soit une hausse de + 9,4 %. Enfin, hors contribution de Lagardère Sports et selon un taux de change euro/dollar figé à 1,30 (critères retenus pour l'objectif 2007), la progression s'établit à + 10,4 % pour un Resop de 574,5 M€.

Lagardère Publishing enregistre une belle performance avec une croissance de + 9,4 % de son Resop (11,2 % de marge opérationnelle). Toutes les divisions opérationnelles contribuent à cette progression. La France réalise une bonne année, grâce notamment à l'Éducation et à Larousse qui bénéficie de mesures correctrices entreprises dès 2006. Les États-Unis (succès enregistré sur les best sellers) et l'Espagne (forte année en Éducation) se distinguent également.

Lagardère Active⁽²⁾ réalise une solide progression dans un contexte difficile avec un Resop en hausse de + 10,8 %, à + 214 M€. La marge opérationnelle s'établit à 9,3 % contre 8,3 % en 2006.

L'activité Presse accroit son Resop de + 115 M€ en 2006 à + 137 M€, soit une hausse de + 18,4 %. La marge opérationnelle progresse de + 6,6 % à + 7,7 %. En dépit de conditions de marché difficiles, les premiers effets du plan de relance se sont fait sentir à l'étranger. Les États-Unis, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne participent ainsi, de façon sensible, à l'amélioration du Resop, compensant le recul enregistré sur la France. Les Pays émergents réalisent également des progrès significatifs.

Le Resop Radio (+ 62 M€) est en léger recul (- 4,3 %) en raison principalement du recul de contribution du réseau en France, pénalisé par une conjoncture se détériorant au fil de l'année.

La contribution de l'activité Télévisuelle est également en retrait (+ 13 M€ contre + 16 M€ en 2006). L'année a été atone pour la partie Production & Distribution et, comme pour la division Radio, elle supporte une partie des charges afférentes au plan d'économie Active 2009.

Pour l'ensemble Broadcast & Broadband, le taux de marge progresse néanmoins de + 1,9 % du fait de l'amélioration de la situation sur Broadband (dont la contribution au Resop s'élève à + 2 M€ contre une perte de - 4 M€ en 2006).

Le Resop de **Lagardère Services** atteint + 116 M€, soit + 7 % par rapport à 2006. En France, Relay et Aelia réalisent une très bonne année, compensant ainsi le recul significatif de la contribution de Virgin Stores. À l'étranger, et sans surprise, les activités en Asie Pacifique contribuent significativement à la progression. En Europe, et en dépit de la faiblesse des activités distribution, l'Espagne réussit une belle année, comme la plupart des pays d'Europe de l'est. Au total, la marge opérationnelle est de 3,1 %. La contribution de l'activité Virgin Stores en cours de cession au 31/12/2007 (et consolidée en année pleine à 100 % sur 2007) était de - 1,6 M€ pour des ventes de 397 M€ en 2007. Hors Virgin Stores, la marge opérationnelle est de 3,5 %.

Le Resop de **Lagardère Sports**⁽²⁾ s'établit à + 67 M€ à fin décembre 2007, (pour une marge opérationnelle de 15,2 %), reflétant principalement la forte contribution des matchs de Fédérations en 2007.

Le **Hors-Pôles** enregistre un Resop à l'équilibre (contre + 1 M€ en 2006). Il bénéficie d'un profit lié à la résolution d'un litige passé concernant l'ancienne activité transport de Matra, compensé pour l'essentiel par une baisse de la redevance NMPP et la baisse tendancielle de la contribution de l'activité pièces de rechange automobile.

(2) Avant amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions.

3-1-1-5 Éléments non récurrents / non opérationnels

Le montant des éléments non récurrents / non opérationnels atteint + 211 M€ (contre – 40 M€ en 2006).

Les principaux éléments composant ce montant sont :

- – 203 M€ de pertes de valeur dont – 95 M€ se rapportant à Virgin Stores et – 83 M€ aux activités de Lagardère Active (pour l'essentiel sur certains titres de presse américains).
- – 92 M€ de coûts de restructuration, principalement engagés par l'activité magazines pour – 78 M€, et par l'activité audiovisuelle pour – 10M€.
- – 59 M€ d'amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions (Canal+ France, Sportfive, IEC et Jumpstart).
- + 93 M€ de plus-values de cessions diverses (notamment PQR, Hachette Filipacchi Suède, Teva).
- + 472 M€ de plus-value de cession d'une partie des titres EADS (environ 2,5 % du capital).

3-1-1-6 Contribution des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence est de + 20 M€⁽¹⁾, contre + 104 M€ à fin décembre 2006.

La principale raison de ce recul incombe à la baisse de la contribution de EADS. Celle-ci se réduit de + 23 M€ en 2006 à – 44 M€ en 2007, sous l'effet des dépenses liées au lancement de l'A350, aux charges exceptionnelles concernant l'A400M, au plan Power 8 et au programme A380.

Hors EADS, le résultat des sociétés mises en équivalence s'établit à + 64 M€, contre + 81 M€ en 2006. L'élément marquant de cette évolution est le remplacement de la contribution de CanalSat (+ 52 M€ en 2006) par la quote-part (20 %) des résultats de Canal+ France, soit + 30 M€. La faiblesse des résultats de Canal+ France s'explique essentiellement par les charges non récurrentes consécutives à la fusion des plateformes TPS et CanalSat.

3-1-1-7 RACFI

Le résultat, avant charges financières et impôts, progresse donc de + 48 % à + 867 M€.

3-1-1-8 Charges financières nettes

Les charges financières nettes consolidées à fin décembre 2007 atteignent – 204 M€, contre – 174 M€ à fin 2006.

Elles se décomposent en :

- une charge de – 145 M€ sur le pôle Média (– 84 M€ au 31 décembre 2006), dont la progression reflète pour l'essentiel, au-delà de la hausse des taux d'intérêts, l'impact des acquisitions réalisées en fin d'année 2006 : titres Canal+ France, NewsWeb et en 2007 : Sportfive, Jumpstart et Nextédia principalement ;
- une charge de – 59 M€ dans le Hors-Pôles (contre – 90 M€ en 2006) qui comprend pour l'essentiel :
 - l'incidence de l'ORAPA EADS sur 12 mois pour – 47 M€. Elle se compare à une charge de – 80 M€ en 2006. Cette évolution s'explique principalement par la baisse du coût de l'ORAPA.
 - l'impact des rachats de titres d'autocontrôle, qui se sont amplifiés à compter de juillet 2006.

3-1-1-9 Impôts

Le montant des impôts atteint – 99 M€, à comparer à – 92 M€ en 2006.

L'augmentation modeste de cette charge reflète un grand nombre d'évolutions contraires et peut s'analyser comme suit :

- le résultat récurrent avant impôt (et contribution des sociétés mises en équivalence) a progressé en 2007 de 37 M€.
- une part importante de la progression de ce résultat s'est effectuée principalement sur des sociétés non intégrées fiscalement, et donc supportant une charge d'impôt. Les sociétés intégrées continuent à bénéficier, comme en 2006, des reports déficitaires fiscaux. Au total, le taux d'imposition apparent sur les résultats récurrents avant impôts s'est donc logiquement élevé en 2007, passant de 24 % en 2006 à 31,7 %.
- les éléments non récurrents et non opérationnels sont composés pour l'essentiel de plus-values à long terme très faiblement imposables, et de charges de restructurations et pertes de valeur ne générant pas d'économie d'impôts immédiate.

La part des minoritaires dans le résultat net s'élève à + 30 M€ (contre + 28 M€ en 2006).

(1) et (2) Avant amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions

3-1-1-10 Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le résultat net consolidé – part du Groupe s'élève à + 534 M€, contre + 291 M€ à fin décembre 2006.

(M€)	au 31 décembre 2006			au 31 décembre 2007		
	Pôle Média	Hors-pôles et EADS	Total groupe Lagardère	Pôle Média	Hors-pôles et EADS	Total groupe Lagardère
Chiffre d'affaires	7 910		7 910	8 582		8 582
Résultat opérationnel courant des sociétés intégrées (Resop)^(*)	520	1	521	636		636
Éléments non récurrents / non opérationnels	(54)	14	(40)	(260)	471	211
Contribution des sociétés mises en équivalence	81	23	104	64	(44)	20
Résultat avant charges financières et impôts	547	38	585	440	427	867
Charges financières nettes	(84)	(90)	(174)	(145)	(59)	(204)
Impôts	(165)	73	(92)	(114)	15	(99)
Résultat net consolidé total	298	21	319	181	383	564
dont part des minoritaires	28		28	30		30
dont résultat net – part du Groupe	270	21	291	151	383	534

(*) Avant amortissement des actifs incorporels liés aux acquisitions

3-1-1-11 Résultat net – part du Groupe ajusté (Hors mise en équivalence de EADS)

Le résultat net - part du Groupe ajusté, dont le calcul est détaillé ci-après, s'élève en 2007 à + 361 M€, soit une baisse par rapport à 2006 (+ 389 M€). Par action, et donc après prise en compte du plein impact des rachats d'actions, il s'élève à 2,70 €, et enregistre une baisse de - 3,2 %. Ce léger recul résulte de la combinaison de quatre éléments :

- le recul du résultat des sociétés mises en équivalence sous l'effet de la baisse de la contribution de Canalsat,
- la progression de la charge fiscale sur les éléments récurrents,
- l'impact des frais financiers générés par les rachats d'actions,
- la progression du Resop partiellement compensée par les frais financiers liés aux acquisitions.

(M€)	au 31 décembre 2006	au 31 décembre 2007
Résultat net – part du Groupe	291	534
Résultat mis en équivalence d'EADS	(23)	44
Amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions - net d'impôt		45
Résultat net hors EADS avant amortissements des actifs incorporels liés aux acquisitions	268	623
Charges de restructurations (nettes d'impôts)	42	80
Résultats de cessions et autres (nets d'impôts)	(31)	(564)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles (nettes d'impôt)	15	175
Incidence des ORAPA sur les charges financières (nettes des produits financiers calculés à taux de marché)	80	47
Moins-value d'échange titres T-Online/Deutsche Telekom – net d'impôt	15	
Résultat net – part du Groupe ajusté hors EADS	389	361

3-1-1-12 Somme des flux opérationnels et d'investissements

La génération de *cash-flow* (somme des flux opérationnels et des flux nets d'investissements) s'améliore en 2007 : – 56 M€, contre – 392 M€ en 2006.

Les flux opérationnels, + 429 M€ en 2007, sont en recul par rapport à 2006 (+ 668 M€). Leur niveau peut cependant être jugé comme satisfaisant. Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- une année de référence, 2006, à un niveau élevé, marquée par une contribution exceptionnelle de Canalsat (+ 102,1 M€ versé en 2006). En 2007, Canal+ France ne verse pas de dividende. Par ailleurs, il faut noter l'absence de perception du dividende 2007 de EADS (contre + 80 M€ en 2006).
- retraité de ces éléments, on observe une bonne progression du *cash-flow* opérationnel, soutenue par l'amélioration des performances opérationnelles et par la contribution en année pleine de Sportfive. Elle permet en particulier de compenser le poids croissant d'une partie des charges de restructurations associées au plan Active 09.
- le poids des investissements de développement et de rachat d'actions qui renchérisent les frais financiers générés par les dettes d'acquisitions.
- le règlement des frais financiers attachés à l'ORAPA, qui accompagne la cession progressive d'une partie de la participation détenue dans EADS, et dont la contrepartie est un produit de cession de + 664 M€ (cf ci-dessous).

Les flux nets d'investissements corporels et financiers s'établissent à – 485 M€ en 2007 contre – 1 060 M€ en 2006. Cette différence s'analyse comme suit :

- les investissements corporels et incorporels nets de cessions sont en hausse (– 194 M€ en 2007, contre – 111 M€ en 2006), reflétant pour l'essentiel l'intégration en année pleine de Sportfive et l'impact de l'ouverture de quelques nouveaux points de vente chez Aelia. Notons que le niveau de 2006 était particulièrement faible.
- les investissements financiers (– 1 162 M€, contre – 1 105 M€ en 2006) s'inscrivent également en progression. Ils comprennent, entre autres, cette année, les acquisitions de Sportfive (– 859 M€), de Jumpstart (– 61 M€), d'IEC (– 39 M€), et de Nextédia (– 48 M€).
- mais ces deux éléments sont plus que compensés par le produit des cessions 2007, + 857 M€, reflétant pour l'essentiel l'impact de la vente des titres EADS pour + 664 M€ et de la PQR (+ 135 M€). En 2006, il ne s'élevait qu'à + 151 M€ (cession de Dalloz principalement).

3-1-1-13 Endettement

Au 31 décembre 2007, l'endettement financier net s'élève à 2 570 M€, en progression par rapport au 31 décembre 2006 (2 045 M€), ce qui s'explique par :

- l'impact des *cash-flow* négatifs (– 56 M€) en 2007, décrits dans le paragraphe précédent,
- l'impact des rachats de titres d'autocontrôle sur la période (– 337 M€),
- le versement de dividendes (– 181 M€),

- une diminution des placements financiers (- 14 M€),
- non compensés par des ajustements qui viennent réduire la valeur de la dette (+ 63 M€) sans incidence sur les flux de trésorerie.

3-1-1-14 Dividende

La Gérance a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires la distribution d'un dividende de 1,30€ par action, à comparer au dividende de 1,20€ versé au titre du résultat 2006. Cette proposition reflète la bonne santé financière ainsi que la confiance de Lagardère SCA en ses performances futures.

3-1-2 Résultats de la société mère

Comptes de résultat

Les comptes de résultat simplifiés se présentent comme suit :

(M€)	2007	2006
Produit d'exploitation	13	13
Résultat d'exploitation	(33)	(26)
Résultat financier	684	(13)
Résultat courant	651	(39)
Résultat exceptionnel	93	178
Profit d'impôts	89	80
Résultat net comptable	833	219

Au 31 décembre 2007, le résultat d'exploitation s'établit en perte à 33 M€. Il enregistre, pour l'essentiel, les frais de fonctionnement de la structure holding. Les produits d'exploitation des exercices 2007 et 2006 sont constitués d'honoraires enregistrés en charges d'exploitation et refacturés à d'autres entités du Groupe ; ces opérations sont donc sans incidence sur le résultat d'exploitation.

Au 31 décembre 2007, le résultat financier ressort en profit à 684 M€ contre une perte de 13 M€ au 31 décembre 2006.

Les principales raisons de cette progression sont les suivantes :

- l'encaissement de 711 M€ de dividendes dont 691 M€ en provenance de Désirade (société holding de détention de la participation détenue dans EADS) et 15 M€ en provenance de Matra Manufacturing & Services ; en 2006, les dividendes versés s'élevaient à 72 M€ dont 61 M€ en provenance de Désirade ;
- une forte amélioration du résultat de la structure financière (+ 63 M€) qui traduit l'écart entre le coût net des emprunts contractés par Lagardère SCA et les produits financiers facturés au titre des financements mis en place dans les filiales ;
- le fait que le résultat 2006 enregistrait à hauteur de 20 M€ les frais relatifs à l'émission des ORAPA EADS.

Le résultat exceptionnel présente en 2007 un solde positif de 93 M€ qui comprend à hauteur de 88 M€ un profit lié à l'annulation des TSDI 1992 ainsi que des primes correspondantes suite à leur restitution à Lagardère SCA à la date du 31 décembre 2007, conformément au contrat d'émission.

Le profit d'impôt, + 89 M€ au 31 décembre 2007, représente essentiellement, comme pour les périodes précédentes, le profit d'intégration fiscale correspondant aux impôts versés par les filiales intégrées fiscalement, le groupe fiscal Lagardère bénéficiant toujours au 31 décembre 2007 d'un report déficitaire.

Le résultat social s'établit en conséquence à 833 M€ contre 219 M€ pour l'exercice 2006.

Les capitaux propres de Lagardère SCA, compte tenu :

- de la réduction du capital social intervenue en avril 2007 par voie d'annulation de 6 % des actions composant le capital,
- de la distribution des dividendes en mai 2007,
- du résultat social de l'exercice 2007, passent de 2 879 M€ à 3 059 M€.

3-1-3 Présentation des activités

3-1-3-1 Lagardère Publishing

Bilan de l'année 2007

Lagardère Publishing dont Hachette Livre est la marque d'édition est désormais second éditeur mondial et premier éditeur en Europe, et fait jeu égal avec ses grands concurrents sur chacun de ses marchés de présence.

Lagardère Publishing est n° 1 en France, en Grande-Bretagne et en Australie/Nouvelle Zélande, tant sur des marchés fragmentés comme celui de la littérature générale, que sur les segments traditionnellement plus concentrés que sont le scolaire ou les dictionnaires.

N°2 en Espagne, et n°5 aux États-Unis, Hachette Livre, a toujours eu pour mission, depuis sa création en 1826, de publier, de vendre et de distribuer des livres innovants et de qualité qui répondent aux envies de savoir, de connaissance, de culture et de divertissement de ses lecteurs.

Cette mission est aujourd'hui assurée par 7 467 employés qui assurent le développement et la pérennité de ce pôle.

2007 a été une année de forte croissance organique en édition et distribution sur les quatre implantations géographiques principales de Lagardère Publishing, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Espagne. L'année écoulée a aussi vu se concrétiser l'expansion géographique du Groupe sur le bassin hispanophone avec l'acquisition de l'éditeur scolaire Patria au Mexique et la prise de contrôle de l'éditeur scolaire Escala au Brésil, ainsi que le renforcement des positions du Groupe en France avec l'acquisition de l'éditeur de mangas Pika et au Royaume-Uni avec l'acquisition de Piatkus, éditeur de romans populaires et de livres pratiques.

2007 marque également en France la volonté de développer le marché du livre audio avec la création de la société Audiolib, conjointement avec Albin Michel et France Loisirs. Les premiers titres paraîtront en février 2008.

Activité de l'année écoulée

En France :

En **Littérature**, 2007 est marquée par le ralentissement attendu du phénomène Dan Brown chez Lattès, compensé chez Stock par les succès de *Une Vie* de Simone Veil et Le rapport de Brodeck de Philippe Claudel (prix Goncourt des Lycéens). *La maison* a également remporté le prix du roman de l'Académie française pour Ap J.C. de Vassilis Alexakis, tandis que Grasset remporte cette année le prix Médicis de l'Essai pour *L'année de la pensée magique* de Joan Didion. Beaux succès chez Fayard, tandis que Le Livre de Poche réalise une seconde année de croissance grâce au succès des nouveautés, notamment *Un secret* de Philippe Grimbert.

En **Éducation**, Hachette Éducation et le groupe Hatier réalisent de très bonnes performances sur un marché scolaire en croissance au Collège, ainsi qu'au Primaire.

Hachette International a livré 3,8 millions d'exemplaires d'un manuel de Français à l'usage des classes correspondant en France au CE1 et CE2, en République Démocratique du Congo.

Hachette Illustré réalise une très belle année sur le segment du Pratique en forte croissance grâce à de beaux succès chez Marabout et Hachette Pratique, et celui de la Jeunesse grâce à la performance des romans en grand format, des licences (Charlotte aux Fraises) et de Disney Jeunesse avec le succès des titres *Ratatouille*. Le segment du Tourisme retrouve la croissance avec l'essor des collections de courts séjours.

En **Référence & Dictionnaires**, on note une amélioration très sensible du résultat cette année, malgré le fléchissement anticipé du niveau d'activité. L'édition 2008 du Petit Larousse Illustré a rencontré un grand succès. À noter également l'écoulement de la totalité du tirage du Larousse gastronomique réédité pour la première fois depuis quinze ans sous une forme mise à jour et modernisée.

Sur le marché **Universitaire et Professionnel**, Armand Colin réalise une bonne année sur les segments grand public et concours, tandis que Dunod stabilise son niveau d'activité, le recul en universitaire sur un marché en baisse étant compensé par une croissance des segments professionnels.

L'année 2007 a été marquée en **Distribution** par l'intégration réussie au 1^{er} janvier du pôle universitaire (Dunod & Armand Colin, ex-Editis), qui s'est traduite par l'absorption de 10 000 références supplémentaires et du transfert chez Hachette Livre d'un stock de six millions d'exemplaires. Par ailleurs, une activité de vente par correspondance de livres pour le compte d'éditeurs tels que Masson et Dalloz, a vu le jour.

En Grande-Bretagne :

En **Littérature**, le groupe Hachette Livre UK conforte sa place de leader grâce à de nombreux best sellers en Non Fiction : *My Booky Wook* de R.Brand chez Hodder Headline, *On the Edge* de R. Hammond chez Orion, *Long Way Down* de Mc Gregor et Ewran chez Little Brown.

En **Fiction** : Hodder Headline a connu une année faste en romans grâce à *The Interpretation of Murder* de Jed Rubenfeld, qui a atteint le million d'exemplaires vendus, après sa sélection par le show télévisé Richard and Judy sur Channel Four. Martina Cole a rencontré son succès habituel avec *Faces. Exit Music* de Ian Rankin chez Orion, *Book of the Dead* de Patricia Cornwell chez Little Brown ont permis à Hachette Livre UK de figurer dix-neuf fois sur la liste des best sellers du Sunday Times du 2 décembre.

En **Éducation**, l'année 2007 est marquée par une baisse du marché scolaire en l'absence de réformes, et avant les changements de programme des niveaux A-level et KS3 à compter de 2008.

Sur le marché des **Livres Illustrés**, le résultat d'Octopus s'améliore malgré une activité en baisse par rapport à 2006, grâce particulièrement à l'export sur les coéditions en langues étrangères et le marché US.

L'activité en **Australie** s'est à nouveau fortement développée en 2007 avec l'intégration réussie de Little Brown et Orion en diffusion et distribution.

En Espagne et Amérique Latine :

En **Éducation**, Anaya réalise une belle performance en particulier en Maternelle et au Collège avec la réforme des niveaux 1 et 3, tandis que les ventes en Primaire reculent après la mise en place de la gratuité en Andalousie en 2006. L'activité de Bruño progresse au Collège.

En **Édition Générale**, Anaya et Bruño réalisent une bonne année, en particulier sur le segment de l'informatique pour Anaya et grâce à la parution d'*Astérix et ses amis* pour Bruño.

Au **Mexique**, Larousse réalise une année contrastée avec une bonne croissance du trade, limitée par un recul en scolaire.

Aux États-Unis :

Hachette Book Group USA réalise une année record, à la fois sur le segment Adult avec cinq nouveaux titres de James Patterson chez Little Brown et le succès du titre *I am America* de Stephen Colbert chez Grand Central, et sur celui de la Jeunesse, avec le lancement du troisième volume de la saga de Stephenie Meyer, *Eclipse*. Ces succès, ajoutés à ceux de David Baldacci, Anita Shreeve, Nicholas Sparks, et d'un grand nombre d'auteurs moins connus, ont permis à Hachette Book Group USA d'inscrire en 2007 pas moins de 82 titres dans les listes de best sellers du New York Times en catégorie livres reliés grand format ;

Hachette Book Group USA a par ailleurs signé des contrats avec Ted Kennedy pour ses mémoires, ainsi qu'avec Tom Wolfe pour son prochain roman (publication en 2009).

Sur les marchés Fascicules :

2007 est à nouveau en croissance malgré le recul des backlists sur les pays matures, compensé par de forts programmes de nouveautés en Italie et au Royaume-Uni ainsi que par la croissance des marchés allemand, japonais et latino-américain où la stratégie de duplication des plus grands succès européens continue de porter ses fruits et assure un relais de croissance important.

Chiffres clés de Lagardère Publishing

- 2 130 M€ de chiffre d'affaires consolidé
- 7 537 employés assurent le développement et la pérennité de Lagardère Publishing
- n°1 en France, en Grande-Bretagne et en Australie/Nouvelle Zélande, n°2 en Espagne, et n°5 aux États-Unis
- n°1 en France sur le pratique avec Hachette Pratique et Marabout, n°1 également sur les guides de voyages avec Hachette Tourisme et Le Routard
- Février 2007 : acquisition de l'éditeur de mangas Pika
- Juillet 2007 : acquisition de l'éditeur scolaire Patria au Mexique
- Septembre 2007 : prise de contrôle de l'éditeur scolaire Escala au Brésil et de Piatkus au Royaume-Uni

3-1-3-2 Lagardère Active

Bilan de l'année 2007

L'année 2007, riche en événements structurants, a été décisive dans la stratégie de Lagardère Active mise en œuvre pour devenir le premier groupe de médias français en audience numérique.

Le Groupe conduit une transformation de fond guidée par les évolutions technologiques et les changements de consommation des médias.

Outre le rassemblement de ses activités presse, audiovisuel, internet et régie sous un management commun, Lagardère Active, présent sur des segments porteurs (féminin, automobile, news, people, jeunesse), fort de ses talents éditoriaux, veut accélérer son évolution vers un nouveau modèle économique :

- une rationalisation de son portefeuille de titres, une redéfinition de sa présence mondiale et desancements appropriés ont permis d'inscrire la presse magazine dans une dynamique de croissance durable.
- une refonte de ses grilles radios avec de nouveaux rythmes, un accord de licence avec Virgin, marque jeune au rayonnement mondial, place Lagardère Active dans un processus d'élargissement et de renouvellement de ses audiences.
- avec des sites internet dépassant le million de visiteurs uniques (VU) et l'acquisition de sociétés situées sur toute la chaîne de valeur du Web, Lagardère Active réussit son ancrage dans les activités numériques à fort potentiel (+ de 3 % du chiffre d'affaires en 2007).
- face à ces nouveaux enjeux, Lagardère Publicité, 2^e régie de France, s'affirme comme première régie Plurimédia et valorise sur le marché la puissance de son offre "cross media".

Activité de l'année écoulée

Dans le cadre du Plan Active 2009, Lagardère Active s'est engagé dans la transformation numérique de l'ensemble de ses activités :

Presse magazine :

Lagardère Active est présent sur la plupart des segments porteurs (Féminin, News, People...) sur lesquels il enregistre des succès de diffusion et d'audience.

Précurseur, Lagardère Active a souhaité encourager le marché de la Presse à s'inscrire dans la vitesse et la mesurabilité, en publiant, tous les trimestres, depuis l'été 2007, ses chiffres de diffusion à l'OJD.

Public, qui a créé le marché des féminins people de nouvelle génération pour en devenir l'un des leaders incontesté, poursuit sa progression ininterrompue depuis son lancement, il y a 4 ans, avec une diffusion qui dépasse les 430 000 exemplaires par numéro.

Pour la 3^e année consécutive, les ventes de *ELLE* ont augmenté pour atteindre 345 500 exemplaires fin 2007, et s'inscrire dans une tendance de fond à la hausse.

Paris Match, le premier magazine français d'actualité, confirme sa bonne tenue avec une Diffusion France Payée en progression de 8,5 %, à 655 000 exemplaires en 2007, soit le niveau le plus haut depuis 10 ans.

Télé 7 Jours stabilise sa diffusion sur un marché très concurrentiel, et réalise l'une des meilleures performances du marché, avec 1 588 000 exemplaires.

À l'international, le développement s'accélère en 2007, avec desancements réussis en Italie (*Riders*), sur des pays à fort potentiel, en Russie (*Domoï* et *Starhit*) et en Chine (*Quo*).

Radio :

Lagardère Active élargit son audience sur ses 3 radios de référence: Europe 1, la radio d'information généraliste, première station pour les cadres CSP+ et les 25-59 ans; Europe 2, rebaptisée Virgin Radio, qui s'engage à offrir des contenus originaux, exclusifs et débridés pour conquérir un public jeune toujours plus large et RFM, positionnée comme la 2^e station musicale adulte.

À l'étranger, Lagardère Active Radio International, fort de ses 33,5 millions d'auditeurs quotidiens, accentue sa présence dans les pays émergents (pays de l'est, Inde, Moyen-Orient) avec une très forte croissance de son chiffre d'affaires publicitaire.

TV :

Lagardère Active, éditeur de chaînes thématiques, centré sur deux segments porteurs, la Jeunesse et la Musique, et fort d'une présence remarquable sur la TNT (Gulli, 1^{ère} chaîne jeunesse gratuite et Canal J), numéro 1 sur les 4-14 ans), affiche une ambition de leader sur tous supports en proposant plusieurs projets créatifs dans le cadre du lancement de la TMP.

Europe 2 TV, rebaptisée Virgin 17, fin 2007, veut se positionner comme la chaîne musicale de référence sur la TNT.

Dans la production audiovisuelle, Lagardère Active assure un leadership croissant dans la fiction de prime time avec plus de 100 heures produites et aspire à se développer dans les productions de flux comme le divertissement et ses nouveaux formats.

Numérique :

Lagardère Active accélère l'allure sur le digital.

Après la refonte de certains de ses sites en 2007 (elle.fr, jdd.fr, premiere.fr, tele7.fr), le pôle numérique prévoit de créer plus de 100 nouveaux sites d'ici à 2009, dont une dizaine pour la France.

En parallèle, Lagardère Active poursuit sa croissance externe avec une série d'acquisitions lui permettant de se positionner sur toute la chaîne de valeur du Web en France et à l'International (Newsweb, Jumpstart, IDrégie, Nextedia).

Lagardère Active confirme son objectif d'être plus proche des 10 % que des 5 % du chiffre d'affaires réalisé dans le numérique à fin 2009. Avec l'acquisition, en février 2008, de Doctissimo, leader des sites internet féminins et santé en France prend le leadership sur le segment féminin et Lagardère Active devient la 10^e audience internet en France (tous segments confondus) avec 10,9 millions de visiteurs uniques par mois (audience calculée au 31 janvier 2008).

Régie Publicitaire :

Issue de la fusion d'Interdecco et de Lagardère Active Publicité, Lagardère Publicité, 2^e régie de France réunit désormais l'ensemble des forces commerciales de la Presse et de l'Audiovisuel.

À travers une campagne de publicité sans précédent *EMMA, je t'aime!*, Lagardère Publicité a réussi, en s'appuyant sur la diversité de ses marques, à développer une politique de cross media efficace et à prouver, par son impact, la puissance de l'offre de la régie mise à la disposition de ses annonceurs (6500 clients pour 180 marques médias commercialisées)

Perspectives 2008 :

Après avoir rationalisé son portefeuille de magazines et sa présence géographique, conscient de ses atouts, Lagardère Active entend bien aller plus loin en 2008. Cette dynamique se traduit par la recherche de nouveaux territoires à explorer, par la conquête de nouvelles parts d'audience et de diffusion, par un développement soutenu dans les pays émergents (Russie-Chine) en radio et presse ainsi que la poursuite de la transformation numérique de l'ensemble de ses métiers.

Chiffres clés de Lagardère Active

- 13 458 salariés
- 2 291 M€ de chiffre d'affaires consolidé dont 54 % du chiffre d'affaires réalisé à l'international en 2007 (hors PQR)
- + 230 titres de presse édités dans le monde
- présence mondiale dans 42 pays
- 900 millions d'exemplaires vendus chaque année, dont 145 millions d'exemplaires vendus par abonnement
- 26 stations radios dans le monde (près de 44 millions d'auditeurs par jour)
- 10 chaînes de télévision thématiques dans le monde
- 1^{er} éditeur de magazines de loisirs et de distraction dans le monde
- 1^{er} éditeur de magazines généralistes en France
- plus de 10 hebdomadaires en France, qui comptent parmi les leaders de leur catégorie
- 1^{er} éditeur étranger en Italie, en Espagne et au Japon et, par contrats de coopération de copyright, en Chine
- 2^e groupe de presse magazine en Espagne
- 3^e groupe de presse magazine en Russie
- 2^e régie publicitaire de France, 1^{ère} régie de la diversité, avec 180 marques média (groupes et éditeurs extérieurs)
- 1^{er} groupe média en audience numérique avec 10,9 millions de visiteurs uniques dédupliqués chaque mois en France et plus de 20 millions de visiteurs uniques dans le monde
- 1^{er} groupe de radio en Russie
- leader sur le segment des chaînes de télévision musicales
- n°1 en production de stock (fictions, documentaires, animations)

3-1-3-3 Lagardère Services

Bilan de l'année 2007

En 2007, Lagardère Services a consolidé ses positions dans le monde en atteignant les objectifs fixés : le renforcement de l'activité de commerce de détail traditionnel et particulièrement au service des voyageurs dans les zones de transport des 18 pays où le Groupe est implanté dans le monde. Avec plus des deux tiers de son chiffre d'affaires consacrés au commerce de détail, Lagardère Services est un acteur incontournable de ce secteur d'activité.

En France, l'ouverture de nouveaux points de vente en gares ou en aéroports a permis d'afficher une légère progression de l'activité. Dans le reste de l'Europe, tous les pays ont également enregistré une progression significative de leur activité de commerce de détail, particulièrement en Europe centrale. Le réseau compte désormais plus de 500 points de vente en Pologne, près de 150 en République Tchèque, 330 en Hongrie et plus de 100 en Roumanie. Les progressions du chiffre d'affaires y sont très fortes (près de 30 % en Pologne et en République Tchèque et le quasi doublement du chiffre d'affaires de la filiale roumaine).

L'Asie/Océanie, nouveau territoire de conquête, enregistre également de belles performances.

En ce qui concerne la distribution de presse, 2007 a été marquée par le gain de parts de marché, malgré la stagnation globale observée dans ce secteur notamment liée au recul des activités magazines en Belgique, en Suisse, en Espagne et aux États-Unis. Cette activité progresse significativement en Hongrie et au Canada.

Enfin, dans le cadre de son orientation stratégique de développement dans les zones de transport, Lagardère Services a trouvé un accord avec Butler Capital Partners pour une prise de participation majoritaire de cette dernière dans le capital du groupe Virgin.

Activité de l'année écoulée

Pendant l'année écoulée, Lagardère Services a poursuivi son développement sur trois axes majeurs : le commerce dédié au service des voyageurs, le commerce de produits et services de proximité et la distribution de presse aux points de vente.

Le commerce dédié au service des voyageurs

Leader mondial du commerce dédié au service des voyageurs avec des entreprises telles Relay, Newslink ou Aelia, Lagardère Services a réalisé de nouvelles implantations dans les aéroports et les gares des 18 pays où ses nombreuses enseignes sont présentes. Avec Relay, Lagardère Services anime le premier réseau international de magasins de presse et de produits d'actualité. Profitant de l'ouverture de nouveaux points de vente (Allemagne, Espagne, Australie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, République Serbe ...) Relay propose à un nombre croissant de voyageurs une large gamme de produits à consommer à l'occasion du transport : journaux, magazines, livres, confiserie, souvenirs, produits alimentaires...

Les déclinaisons de la marque, Relay Livres, Relay Services ou Relay Bistro, complètent l'offre traditionnelle de l'enseigne dans plusieurs pays (France, Suisse, Pologne, Belgique...) en mettant à la disposition des voyageurs de nombreux produits de dépannage, de restauration et des services de proximité. Dans les aéroports, outre les Relay implantés dans près de 80 sites internationaux, les magasins Newslink en Australie et à Singapour et un certain nombre de nouveaux concepts commerciaux spécialisés, Lagardère Services exploite également des enseignes dédiées au commerce en duty-free grâce à Aelia, numéro un français du commerce en aéroport.

Dorénavant présente dans des aéroports étrangers, tels Belfast et Luton en Grande-Bretagne ou Cracovie et Varsovie en Pologne, Aelia gère 150 points de vente dans 18 aéroports Européens. En plus d'enseignes en franchise comme Virgin ou Hermès, Aelia dispose d'un portefeuille d'enseignes propres, telles Pure & Rare, Beauty Unlimited, French Days, The Gourmet Shop, Cosmopole, qu'elle exploite notamment en partenariat avec Aéroports de Paris dans les concessions Alcool, Tabac, Parfums d'Orly (Sud et Ouest) et de Roissy-Charles de Gaulle (T1, T2 et T3) ainsi que celles de gastronomie de certains terminaux.

Dans les gares et les aéroports, Lagardère Services exploite également de nombreux magasins de musique, de lecture et de petite électronique sous enseigne Virgin (en France, en Australie, en Allemagne, au Canada et aux États-Unis). Enfin, les enseignes "Découvrir" en France, en Espagne, en Amérique et en Australie, offrent aux touristes des produits spécifiquement liés aux sites ou aux régions dans lesquels ils sont implantés.

Il est prévu que chacune de ces activités fasse l'objet de nouveaux développements en 2008, Lagardère Services poursuivant ainsi son développement dans cet axe stratégique.

Le commerce de produits et de services de proximité

Dans de nombreux pays d'Europe occidentale et centrale, Lagardère Services développe sous plusieurs enseignes des concepts de proximité offrant au consommateur de nombreux produits et services. C'est ainsi que l'enseigne INMEDI, désormais présente en Hongrie, Pologne, République Tchèque et Roumanie offre un large choix de presse, de livres et de produits de dépannage.

En Suisse, outre son enseigne historique NAVILLE, et les célèbres librairies PAYOT LIBRAIRE, la filiale locale de Lagardère Services a conclu un partenariat avec PAUL, expérimentant ainsi une nouvelle activité de proximité. La franchise PAUL a également été retenue par HDS CZ RETAIL, la filiale tchèque du Groupe.

Le développement de points de vente de marques à forte notoriété dans les galeries commerciales comme dans les lieux de transport constitue en effet un objectif important de l'activité de commerce de détail de Lagardère Services.

La distribution, les grossistes et l'import-export de presse

Approvisionner les points de vente en journaux et magazines est une fonction indispensable de la commercialisation de la presse que Lagardère Services exerce dans 15 pays, où elle intervient à deux niveaux.

Leader mondial de la Distribution de presse nationale, Lagardère Services est le numéro 1 aux États-Unis, en Belgique, en Suisse Romande, en Espagne, en Hongrie et pratique également ce métier en Pologne. Dans de nombreux pays, Lagardère Services dessert des réseaux de points de vente de proximité : LAPKER en Hongrie (13 000 points de vente, dont 1 000 intégrés), SGEL en Espagne (18 000 points de vente). En Amérique du Nord, CURTIS CIRCULATION COMPANY, premier distributeur national de presse magazine sur le territoire nord-américain anime un réseau de grossistes indépendants et gère la vente des titres représentés auprès des plus grandes chaînes de commerce de détail.

Lagardère Services est également une entreprise leader du segment de l'import-export de presse internationale, présente dans 11 pays (Belgique, Bulgarie, Canada, Espagne, États-Unis, Hongrie, République Tchèque, Roumanie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Suisse).

Chiffres clés de Lagardère Services

- 11 278 salariés dans le monde
- un réseau unique de près de 4000 magasins dans 18 pays à travers le monde
- distributeur de presse nationale n°1 aux États-Unis (Curtis Circulation Company), en Belgique (AMP), en Suisse romande (Naville), en Espagne (SGEL) et en Hongrie (Lapker)
- distributeur de presse internationale n°1 en Belgique, Canada, Espagne, Hongrie, République Tchèque
- Plus de 50 000 magasins de presse approvisionnés chaque jour par HDS en Europe et 180 000 en Amérique du nord
- Un réseau unique de 3 850 points de vente dans le monde
- Aelia : n°1 français du commerce en Aéroports
- 3 721 M€ de chiffre d'affaires consolidé

3-1-3-4 Lagardère Sports

Bilan de l'année 2007

Avec le rachat d'IEC In Sports, Lagardère Sports a poursuivi sa stratégie de développement engagée en 2006.

Cette stratégie de croissance organique et d'acquisition d'entreprises permet à Lagardère Sports de se positionner au cœur de l'économie du sport et de renforcer sa position de leader sur le marché des droits sportifs.

2007 a permis non seulement à Lagardère Sports, d'intégrer l'activité de Sportfive, mais aussi d'entreprendre une politique de diversification visant à se positionner fortement sur la gestion d'événements propriétaires.

Cette volonté s'est traduite par des acquisitions notamment dans le tennis avec le rachat de PR Event, organisateur du tournoi ATP de Bastad en Suède, mais également sur les événements sportifs internationaux de masse depuis l'acquisition en décembre 2007 d'Upsolut (Allemagne) qui organise en particulier le Tour d'Allemagne de cyclisme ou le Triathlon de Hambourg.

Enfin, Lagardère Sports sera présent dans les sports mécaniques, avec le lancement en juin 2008 du plus grand rallye raid du monde entre Saint Petersburg et Pékin.

L'exercice 2007 a également permis à Lagardère Sports et ses filiales de consolider la position existante avec la signature de nombreux contrats majeurs ("Naming rights" du stade de Hambourg, renouvellement des droits de la Coupe d'Afrique des Nations, renouvellement du contrat avec l'Olympique Lyonnais, etc.).

Activité de l'année écoulée

Sportfive est leader européen dans la gestion des droits marketing et audiovisuels sportifs (particulièrement football). Avec un positionnement et une expertise unique, il offre aux clubs, fédérations et aux événements sportifs une expérience et un savoir-faire qui leur permet de bénéficier de la meilleure valorisation de leurs droits.

IEC In Sports (International Events and Communication in Sports) est une société spécialisée dans la gestion et le négoce de droits sportifs qui intervient pour l'essentiel dans les domaines des sports olympiques et particulièrement dans tennis, l'athlétisme, le volley-ball et la gymnastique.

Sportfive a intensifié son activité de distribution des droits de diffusion télévisés de l'Euro 2008 en Europe et s'est vu attribuer la gestion de ces mêmes droits pour le reste du monde. Le travail effectué par Sportfive pour l'UEFA a permis d'accroître encore la valeur de la compétition.

Avec la signature en octobre d'un accord long terme avec la Confédération Africaine de Football (CAF), Sportfive devient agent exclusif de la CAF, de 2009 à 2016, pour l'ensemble des droits marketing et media des compétitions suivantes : Coupe d'Afrique des Nations, Ligue des Champions de la CAF, Coupe de la Confédération et Championnat d'Afrique Juniors.

La consolidation du portefeuille de droits football, prioritaire pour assurer le développement futur de Sportfive, a été marquée en France par le renouvellement du contrat avec l'Olympique Lyonnais pour une durée de 10 ans à compter de la livraison du nouveau stade (2010). Par ailleurs, Sportfive a renouvelé et renforcé ses liens contractuels avec de nombreuses fédérations et clubs européens de football : Bayer Leverkusen, Hanovre 96, Hambourg SV, AJ Auxerre, Real Madrid (matches amicaux) etc.

À l'image de la démarche menée avec l'Olympique Lyonnais, Sportfive a initié en 2007 une politique d'approche novatrice des ayants-droits en leur offrant son expertise *Stadium consulting*. Grâce à une équipe dédiée, Sportfive est désormais à même d'assister les clubs depuis la conception de leur stade jusqu'à son financement et son exploitation commerciale.

En Allemagne, Sportfive a développé la technique du *namings* et a obtenu ainsi le changement d'appellation du stade de Hambourg en *HSH Nordbank Arena*.

Sportfive a également renforcé en 2007 sa position dans le rugby (Agence Officielle d'Hospitalité de la Rugby World Cup 2007) et a élargi son champ d'activités à de nouveaux sports comme le tennis (agence officielle de Roland Garros et du Tournoi Paris Bercy) et le rallye raid (commercialisation exclusive des partenariats de la Transorientale)

Organiser et gérer des événements dont Lagardère Sports est propriétaire est un objectif pour la branche.

Avec le rachat d'IEC In Sports en 2007, Lagardère Sports renforce son portefeuille de marques ainsi que les synergies avec sa filiale Sportfive.

Lagardère Sports a bénéficié directement des événements majeurs d'IEC sur l'exercice 2007 :

- obtention de la distribution des droits TV mondiaux des Coupes du Monde masculine et féminine de volleyball ;
- vente des droits TV internationaux des championnats asiatiques masculin et féminin de volleyball ;
- renouvellement du contrat pour la production et la commercialisation de droits TV de deux des principales tournées de football en Asie avec le Barcelone FC et avec Manchester United ;
- implication accrue dans le tennis professionnel. À ce jour, près de 50 tournois (masculins, féminins et seniors) sont distribués par IEC ;
- première année de collaboration entre IEC et la Fédération Internationale de Natation.

Chiffres clés de Lagardère Sports

- Chiffre d'affaires consolidé de 440 M€ dont :
 - 85 % du chiffre d'affaires est réalisé en Europe ;
 - 84 % du chiffre d'affaires concerne le Football.
- 612 collaborateurs fin 2007 dont 48 % en Allemagne et 36 % en France.
- Le portefeuille de Sportfive, principale filiale, comporte plus de 40 fédérations (France, ...) ainsi que plus de 250 clubs (Olympique Lyonnais, PSG, Hambourg, Borussia Dortmund, Fiorentina, ...).
- Lagardère Sports intervient dans plus de 15 disciplines : Football, Rugby, Handball, Basketball, Cyclisme, Volleyball, Hockey, Boxe, Lutte, Gymnastique, Biathlon, Courses hippiques, Saut à ski, Moto, ...
- IEC commercialise plus de 225 événements sportifs européens (pour 75 % des contrats), américains et asiatiques.

3 - 2 Présentation des résolutions

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007

Cette première résolution a trait à l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007 qui se soldent par un résultat bénéficiaire de 832 millions d'euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

La seconde résolution a trait à l'approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007 qui génèrent un résultat net part du Groupe de 534 millions d'euros, en augmentation de 83,5 % par rapport à celui de l'exercice 2006.

Troisième résolution

Affectation du résultat : versement du dividende

Les comptes sociaux de l'exercice 2007 se soldent par un bénéfice social qui s'élève à	832 655 497,79 €
compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de	91 451 718,68 €
le bénéfice distribuable s'établit à	924 107 216,47 €

Sur ce montant et conformément aux dispositions statutaires, il doit d'abord être, prélevé une somme de 5 341 290 € égale à 1 % du résultat net consolidé part du Groupe revenant aux associés-commandités.

En accord avec le Conseil de Surveillance, nous vous proposons de verser un dividende annuel unitaire de 1,30 € par action, par rapport au dividende de 1,20 € versé en 2007, soit un montant total maximum de 174 373 271,80 € (les actions détenues par la société à la date de détachement du dividende n'ayant pas droit à celui-ci).

Ce dividende sera détaché de l'action le 2 mai 2008 et payable à compter du 7 mai 2008 aux titulaires d'actions nominatives ou à leurs représentants qualifiés, par chèque ou virement.

Le solde, après constatation de son montant par la Gérance, sera porté au poste de report à nouveau.

Nous vous rappelons que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

(en euros)	2006	2005	2004
Dividende versé aux actionnaires	1,2	1,1	1 + 2 (*)
Dividende total	160 422 984,00	153 613 313,70	410 517 996,00 (*)
Dividende versé aux commandités	2 913 680,00	6 697 620,00	3 818 730,00
Total	163 336 664,00	160 310 933,70	414 336 726,00 (*)

(*) dont dividende exceptionnel de 2 € par action

Quatrième résolution

Approbation des conventions réglementées

Il vous est demandé de prendre acte de ce qu'il n'a été conclu aucune nouvelle convention au titre de l'exercice 2007.

Cinquième résolution

Autorisation à donner à la Gérance pour une durée de 18 mois à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

La cinquième résolution a trait au renouvellement de l'autorisation donnée à votre gérance d'opérer sur les actions de votre Société dans le cadre de ce que l'on appelle désormais un programme de rachat d'actions.

L'autorisation demandée consiste à reconduire purement et simplement l'autorisation donnée par votre précédente assemblée et de pouvoir ainsi acquérir jusqu'à 10 % des actions composant le capital à un prix maximum de 80 €.

Vous trouverez dans le rapport spécial de la Gérance qui figure au paragraphe 8-1-2-2 du Document de référence toutes les informations requises tant sur les opérations effectuées au cours de l'exercice 2007 que celles effectuées dans le cadre du programme en cours qui a commencé le 28 avril 2007 et qui se terminera à la date de votre assemblée.

Pour résumer les opérations figurant dans ce rapport, indiquons simplement que les opérations effectuées par votre Société au cours de l'exercice 2007 ont privilégié trois objectifs principaux :

- l'attribution aux salariés,
- la réduction du capital,
- la conservation en vue de la remise en échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

Votre Société a ainsi acquis sur le marché en 2007, 5 624 793 actions représentant 4,19 % du capital (dont 2 892 000 début 2007 qui ont été annulées le 25 avril).

Elle a acquis de gré à gré auprès de Barclay's Bank Plc 467 124 actions représentant 0,35 % du capital, exerçant une partie des "options" acquises en 2005, afin de pouvoir livrer les actions correspondantes aux salariés bénéficiaires de plans d'options d'achat.

Elle a acquis de gré à gré auprès de cette même banque 1 844 700 nouvelles options d'achat (call) afin de couvrir le plan d'options d'achat d'actions 2006.

Elle a cédé de gré à gré durant l'exercice 939 815 actions, représentant 0,7 % du capital social actuel, dont 531 643 actions à Barclay's Bank Plc pour financer l'acquisition des call, et 408 172 aux salariés du Groupe bénéficiaires des plans d'options d'achat d'actions et des promesses d'échange avec les actions Hachette Filipacchi Médias issues de la levée d'options de souscription.

Elle a enfin annulé le 25 avril 2007, 8 561 474 actions représentant 6 % du capital (au 31 décembre 2006).

En conséquence, votre Société détenait directement à fin 2007 3 303 166 de ses propres actions, soit 2,46 % du capital social et, indirectement, via sa filiale MP 55 qu'il vous est aujourd'hui proposé d'absorber, 707 627 actions supplémentaires, soit un total de 4 010 793 actions représentant 2,99 % du capital social.

En 2008, et plus particulièrement, dans le cadre du programme qu'il vous est demandé d'autoriser, votre Société continuera à privilégier les trois objectifs ci-dessus visés.

Sixième, septième et huitième résolutions

Renouvellement des mandats de membre du Conseil de Surveillance de MM. Pierre Lescure et Didier Pineau-Valencienne et de la société Groupama

Votre Conseil de Surveillance vous propose de renouveler pour une durée de six ans les mandats de membres du Conseil de Surveillance de MM. Pierre Lescure et Didier Pineau-Valencienne ainsi que celui de la société Groupama qui viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Vous trouverez dans le Document d'information les renseignements relatifs à chacun de ces trois candidats au renouvellement de leur mandat.

Neuvième résolution

Non renouvellement du mandat de M. Felix G. Rohatyn membre du Conseil de Surveillance et remplacement de celui-ci par M. Javier Monzón

M. Felix G. Rohatyn a demandé au Président de votre Conseil de Surveillance à ce que le renouvellement de son mandat de membre du conseil ne soit pas proposé à votre assemblée.

Votre Conseil de Surveillance en a pris acte et vous propose de le remplacer par M. Javier Monzón, Président de la société espagnole Indra Sistemas, société spécialisée dans les technologies de l'information.

Dixième et onzième résolutions

Nomination de M. François David et Mme Martine Chêne en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance

Votre Conseil de Surveillance vous propose également de nommer en qualité de nouveaux membres du Conseil de Surveillance, pour une durée de six ans M. François David qui a actuellement pour fonction principale celle de Président du Conseil d'Administration de la Coface, et Mme Martine Chêne, salariée de Hachette Filipacchi & Associés et représentante syndicale.

Vous trouverez dans le Document d'information les renseignements relatifs à chacun de ces deux nouveaux candidats.

Douzième résolution

Renouvellement pour une durée de six exercices du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de la société MAZARS & GUÉRARD et nomination d'un nouveau suppléant

Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société MAZARS & GUÉRARD et celui de son suppléant M. Michel Rosse viennent à expiration à l'issue de votre assemblée.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de la société MAZARS & GUÉRARD, étant précisé qu'en application de la réglementation, celle-ci sera désormais représentée par un nouvel associé en la personne de M. Bruno Balaire.

M. Michel Rosse ayant demandé à ne pas être renouvelé dans son mandat de suppléant, nous vous proposons de nommer en remplacement M. Patrick de Cambourg.

Treizième résolution

Modification des conditions relatives à l'attribution par la Gérance d'actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe

Vous avez, lors de votre dernière assemblée, autorisé la Gérance à procéder, pour une période de deux ans, à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales dans la limite de 1% du capital social.

Sur la base de cette autorisation, il a été, le 28 décembre 2007, procédé à l'attribution gratuite de 594 350 actions existantes représentant 0,45 % du capital actuel au profit de 387 bénéficiaires.

Vous trouverez dans le rapport spécial de la Gérance figurant au paragraphe 7-3-6 du Document de référence les conditions et modalités fixées par cette dernière pour cette attribution qui ne deviendra définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans, les actions définitivement attribuées devant ensuite être conservées au moins deux ans, soit jusqu'au 29 décembre 2011.

Or, une partie des attributaires étant des salariés étrangers, non-résidents fiscaux français, ils seront en principe taxables dans leur pays dès l'attribution définitive des dites actions qui interviendra le 29 décembre 2009 si les conditions posées par votre gérance sont remplies à cette date.

C'est pourquoi il vous est proposé, conformément aux dispositions légales actuelles du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions, de permettre à votre gérance de porter, pour les seuls bénéficiaires qui ne sont pas des résidents fiscaux français, de deux à quatre ans la période d'attribution définitive des dites actions gratuites et de supprimer en conséquence la période de conservation de deux ans qui suit la période d'acquisition.

Cette modification des durées d'acquisition et de conservation des actions gratuites serait applicable tant aux actions attribuées à ces salariés étrangers le 28 décembre dernier, qu'à celles qui pourraient leur être attribuées d'ici la prochaine assemblée dans le cadre de l'autorisation en cours.

Quatorzième résolution

Approbation du projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société MP 55, filiale à 100 % de la société Lagardère SCA

La société MP 55 est une filiale du Groupe dont Lagardère SCA détient depuis le 14 mars dernier 100 % des actions composant son capital.

Cette société a pour seule activité de détenir 707 627 actions Lagardère SCA qui constituent les seules actions composant l'autocontrôle de votre Société, ainsi que 51,28 % du capital de la société Financière de Pichat & Compagnie (ex BANQUE ARJIL & Compagnie) société aujourd'hui sans activité et dont Lagardère SCA détient la quasi-totalité du solde du capital.

Cette absorption par voie de fusion simplifiée permettrait à Lagardère SCA de détenir désormais directement la totalité des actions Lagardère SCA détenues jusqu'à présent directement ou indirectement ainsi que la quasi-totalité des actions de la société Financière de Pichat.

Cette opération constituant une pure opération de restructuration interne, elle s'effectuera sur la base des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2007, les parties ayant choisi de faire remonter les effets de cette fusion simplifiée au 1^{er} janvier 2008, tant sur le plan comptable que sur le plan fiscal.

Lagardère SCA détenant la totalité des actions composant le capital de sa filiale, il ne sera en conséquence procédé à aucune augmentation de son capital social pour rémunérer le patrimoine transmis par celle-ci.

La différence entre le prix de revient des actions MP 55 dans les comptes de Lagardère SCA (61 460 203 €) et la valeur nette comptable du patrimoine transféré par MP 55 (47 751 775,78 €), soit la somme de 13 708 427,22 €, correspondant à la plus value sur les 707 627 actions Lagardère SCA détenues par MP 55, constituera ce que l'on appelle un *mali technique de fusion* qui, en application de la réglementation comptable actuelle, sera porté à l'actif du bilan social de Lagardère SCA dans un poste d'immobilisations incorporelles.

Vous trouverez en annexe un document vous présentant l'ensemble des caractéristiques de cette opération de fusion simplifiée.

Conformément à la loi, deux Commissaires aux apports chargés de procéder à l'évaluation du patrimoine transmis par votre filiale ont été nommés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris ; ceux-ci vous rendent compte de leur mission dans un rapport qui est mis à votre disposition.

Quinzième résolution

Autorisation à donner à la Gérance pour une durée de 36 mois de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions Lagardère SCA à transmettre par sa filiale MP 55

Comme indiqué, ci-dessus, le patrimoine à transmettre par la société MP 55 est pour une partie composé de 707 627 actions Lagardère SCA.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Gérance à pouvoir procéder éventuellement à l'annulation de tout ou partie de ces actions qui représentent 0,53 % du capital actuel et à réduire celui-ci en conséquence.

* * *

Il va maintenant être procédé à la présentation des rapports spéciaux de la Gérance puis à celle des rapports du Conseil de Surveillance, de son Président et, enfin, à la présentation des différents rapports de vos Commissaires aux Comptes et de celui du Commissaire aux apports.

Les éléments contenus dans ces différents rapports ainsi que ceux figurant dans les rapports de votre Gérance, dont le Document de référence, nous paraissent suffisants pour que vous puissiez vous faire une opinion complète sur la situation et l'activité de votre Société et du groupe Lagardère durant l'exercice écoulé ainsi que sur les décisions qu'il vous est proposé d'adopter.

Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages reflètent exactement les termes de ces différents rapports et nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société et favorables au développement des activités de votre Groupe.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions à nouveau de la confiance que vous avez toujours su nous témoigner, notamment à l'occasion de chacune des étapes importantes de l'évolution de notre Groupe.

La Gérance

Annexes

Annexe I Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices.					
Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
I - Capital en fin d'exercice (en euros)					
a) Capital social	851 664 914	858 993 979	866 456 932	870 416 509	818 213 044
b) Nombre des actions ordinaires existantes	139 617 199	140 818 685	142 042 120	142 691 231	134 133 286
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscriptions d'actions	3 550 108	1 944 724 ⁽¹⁾	1 706 788 ⁽¹⁾		-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
e) Nombre d'actions futures à créer par exercice de bons de souscriptions	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 357	1 072	258	13 245	12 711
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	15 421	(9 021)	76 291	91 035	767 000
c) Impôt sur les bénéfices	50 774 ⁽²⁾	65 396 ⁽²⁾	87 008 ⁽²⁾	79 708 ⁽²⁾	89 271 ⁽²⁾
d) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	91 572	131 631	196 553	218 565	832 655
e) Résultat distribué aux actionnaires	122 815	410 518	153 613	160 423	(3)
III - Résultat par action (en euros)					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,47	0,40	1,15	1,20	6,38
b) Résultat après impôt et charges calculées	0,66	0,93	1,38	1,53	6,21
c) Dividende distribué à chaque action	0,90	1,00+ 2,00 ⁽⁴⁾	1,10	1,20	1,30 ⁽³⁾
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

(1) Le nombre d'actions indiqué correspond aux plans d'options pour lesquels le prix d'exercice est inférieur au cours du 31.12.

(2) Essentiellement boni d'intégration fiscale.

(3) Il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer un dividende de 1,3 € par action.

(4) Dividende exceptionnel de 2 € par action.

Annexe II Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée à la Gérance dans le domaine des augmentations de capital

Nature de la délégation	Délégations de compétences					
Date de l'assemblée	Assemblée Générale Mixte du 27 avril 2007					
Objet de la délégation	Émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital (actions, OCA, OBSA, ORA, ..) avec ou sans DPS	Émission de valeurs mobilières en rémunération d'un apport en nature ou d'une offre publique d'échange	Attribution d'actions gratuites aux actionnaires par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	Émission d'actions au profit des salariés du Groupe dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe	Attribution d'actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe	Attribution d'options de souscription d'actions aux salariés et dirigeants du Groupe
Montant total nominal maximum autorisé	300 M€ (36,67 % du capital)		300 M€	40,9 M€ (5 % du capital)		
Montant unitaire nominal autorisé	300 M€	300 M€		24,5 M€ (3 % du capital)	8,18 M€ (1 % du capital)	24,5 M€ (3 % du capital)
Utilisation en 2007 et 2008	Néant		Néant	Néant	28 décembre 2007 : 0,45 % du capital	Néant
Durée des autorisations	26 mois					

Annexe III Caractéristiques du projet d'absorption de la société MP 55, filiale à 100 % de Lagardère SCA, par voie de fusion simplifiée

1-1 Motif et but de l'opération

La société MP 55, filiale du groupe Lagardère n'a pour seul objet, depuis de nombreuses années, que de détenir :

- l'autocontrôle de Lagardère SCA, correspondant à 707 627 actions, soit 0,50 % du capital social ;
- une participation de 51,28 % dans le capital de la société Financière de Pichat & Compagnie, ex-BANQUE ARJIL & Compagnie, société en commandite par actions désormais sans activités dont Lagardère SCA est associé commanditée et détient la quasi totalité du solde du capital (47,95 %).

Il a paru souhaitable, par mesure de simplification des structures du Groupe, de faire absorber la société MP 55 par la société Lagardère SCA, ce qui permettra à cette dernière :

- de simplifier la détention du capital de Financière de Pichat & Compagnie qui serait ainsi désormais détenu par une seule société ;
- de détenir directement la totalité des actions d'autocontrôle du Groupe.

C'est pour cette raison que Lagardère SCA a acquis récemment la totalité du capital de MP 55 détenu par sa filiale Matra Participations et se propose aujourd'hui de l'absorber dans le cadre d'une opération de fusion simplifiée qui ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital social.

1-2 Présentation de la société MP 55

La société MP 55 est une société par actions simplifiée dont le capital social s'élève à 45 864 375 € divisé en 3 007 500 actions de 15,25 € de nominal chacune, détenues par Lagardère SCA.

Créée le 30 mars 1988 pour une durée de 99 ans, elle a été immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Paris le 3 mai 1988.

Son siège social est au 121 avenue de Malakoff à Paris 16^e (75).

Elle est présidée par Thierry Funck-Brentano, Directeur de la Communication et des Ressources Humaines du groupe Lagardère.

Le montant de ses capitaux propres au 31 décembre 2007 s'élève à 47,751 M€, avant réévaluation des 707 627 actions Lagardère SCA dont le prix de revient historique s'élève à 19,52 € par action.

1-3 Aspects juridiques de l'opération

La fusion a été placée dans le cadre du régime juridique des fusions visé par les articles L.236-1 et suivant du Code de commerce et, plus particulièrement, dans le cadre du régime des fusions simplifiées visé par l'article L.236-11 du Code précité réservé aux sociétés dont la totalité du capital est entre les mains de la société absorbante.

En application de ce régime :

- un projet de fusion a été établi par acte sous seings privés en date à Paris du 18 mars 2008 et a été déposé auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris au nom de chacune des deux sociétés le 27 mars 2008 ; ce projet a fait l'objet d'un avis paru dans le journal *Les Petites Affiches* du 28 mars 2008 ;
- deux Commissaires aux apports ont été nommés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris, en les personnes de M. Jean-Charles de Lasteyrie et M. Dominique Ledouble ; ceux-ci ont, en application de la loi, établi un rapport sur l'évaluation du patrimoine transmis par la société MP 55, rapport qui a été mis à la disposition des actionnaires et intégré dans le Document d'assemblée.

1-4 Aspects comptables et fiscaux

En application de la réglementation comptable actuelle, les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la société MP 55 qui seront transmis à Lagardère SCA ont été valorisés à leur valeur nette comptable et seront comptabilisés à cette valeur dans les comptes de Lagardère SCA.

Les parties ayant convenu, sur les plans comptable et fiscal, de faire rétroagir l'opération au 1^{er} janvier 2008, ce sont donc les comptes annuels de MP 55 arrêtés au 31 décembre 2007 qui ont servi de base pour établir la liste et la valorisation des éléments à transférer, à savoir :

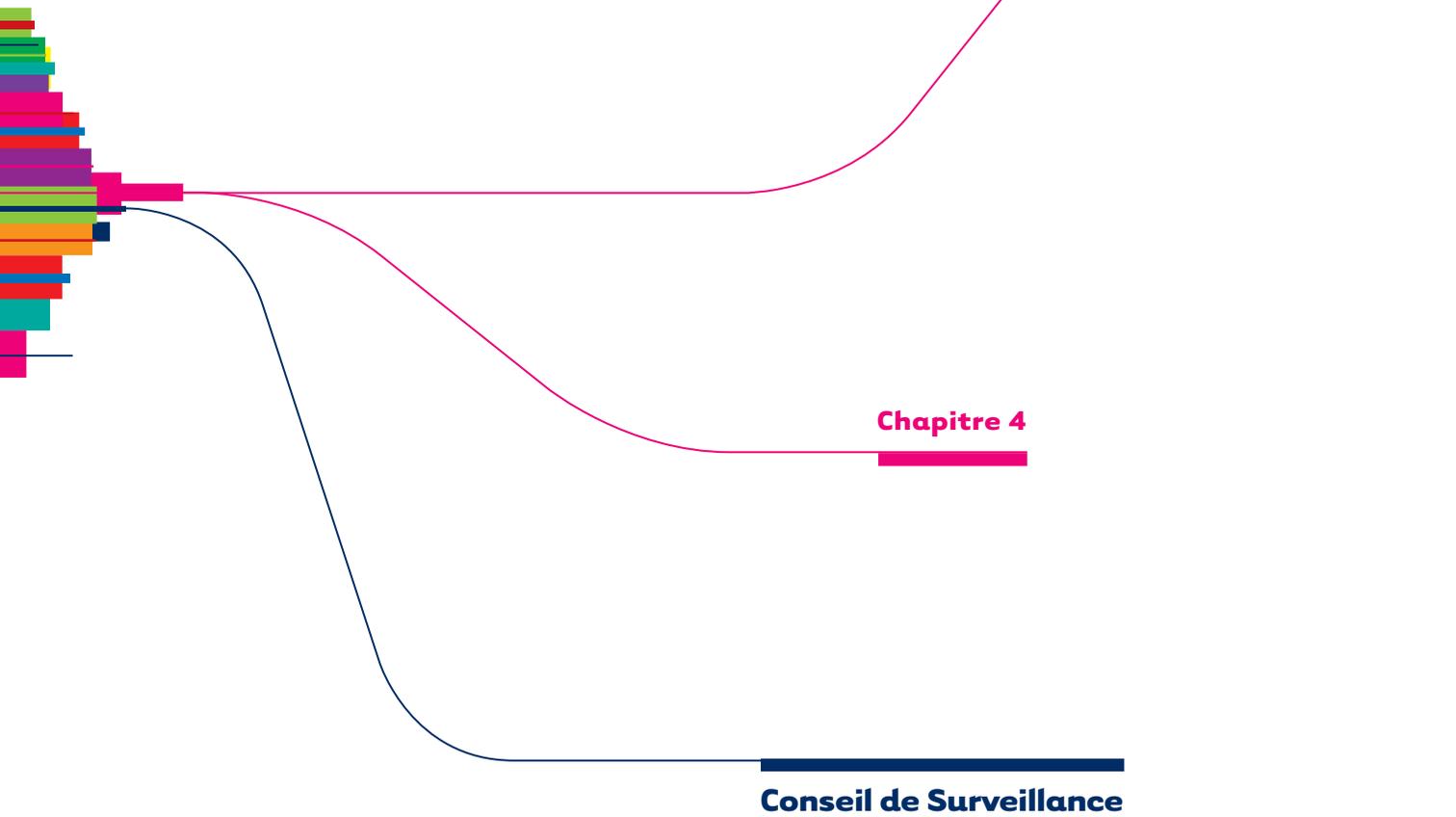
Actifs	
Immobilisations financières (actions Financière de Pichat & Cie) :	67 000 000,00 €
Valeurs mobilières de placement et disponibilités (actions Lagardère SCA)	13 817 058,00 €
	80 817 058,00 €
Passifs	
Emprunts et dettes financières divers (compte courant Lagardère SCA)	33 018 100,00 €
Dettes d'exploitation	47 182,00 €
	33 065 282,00 €
Actif net en résultant	47 751 776,00 €

Sur le plan fiscal, l'opération a été placée dans le cadre du régime de faveur des fusions et opérations assimilées.

1-5 Rémunération – Écart technique de fusion

En application des dispositions légales précitées, Lagardère SCA détenant la totalité des actions composant le capital de sa filiale, il ne sera pas procédé à l'échange de ces actions, qui seront purement et simplement annulées, contre des actions nouvelles Lagardère SCA à émettre par celle-ci au titre d'une augmentation de capital.

La différence entre la valeur des titres MP 55 dans les comptes de Lagardère SCA (61 460 203 €) et la valeur nette du patrimoine transmis par MP 55 (47 751 776,00 €), soit la somme de 13 708 427,22 €, correspondant à la plus-value latente sur les 707 627 actions Lagardère SCA, constituera un écart technique (dénommé comptablement mali technique de fusion) qui, en application de la réglementation comptable actuelle, sera inscrit à l'actif du bilan social de Lagardère SCA dans un compte d'immobilisations incorporelles et affecté aux actions Lagardère SCA transmises par MP 55.



Chapitre 4

Conseil de Surveillance

4 - 1 Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le rapport que nous vous présentons a pour but, dans une première partie, de vous rendre compte de notre appréciation sur la gestion du groupe Lagardère en 2007, ainsi que sur ses grandes évolutions stratégiques, et, dans une seconde partie, de vous faire part de notre avis sur les principales résolutions sur lesquelles vous allez vous prononcer.

Comme les années précédentes, votre Conseil a exercé sa mission de surveillance en toute indépendance. Il a disposé de l'accès à toute l'information souhaitée en matière comptable, tant en ce qui concerne les comptes semestriels que les comptes annuels. Les décisions relatives aux principaux investissements réalisés par l'entreprise au cours de l'année lui ont été également présentées.

Votre Conseil a régulièrement suivi l'activité de son Comité d'Audit. Il a bénéficié des compétences et des avis de vos Commissaires aux Comptes.

Au cours de l'exercice 2007, votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois. Il a ainsi examiné les comptes annuels et semestriels et pris connaissance des faits marquants d'actualité concernant le Groupe sur le plan économique et commercial, mais aussi ceux sur le plan juridique, tels que les divers aspects du dossier EADS. Enfin, lors de deux de ses réunions, le Conseil s'est vu notamment présenter en détail les activités et les perspectives de développement des deux branches nouvellement constituées que sont Lagardère Active et Lagardère Sports.

Préalablement à ses quatre réunions, le Conseil de Surveillance, par l'intermédiaire de son Comité d'Audit, a aussi abordé certains dossiers ou thèmes d'études, tels que :

- les activités de la Direction de l'Audit Groupe,
- la présentation, par l'un des Gérants, des comptes de l'entité Lagardère Capital & Management (LC&M), et de sa facturation au Groupe,
- l'audit des risques informatiques,
- la cartographie des risques et l'organisation de la gestion des risques du Groupe.

Concernant les données chiffrées de l'exercice 2007, le rapport de gestion de votre Gérance vous expose de manière exhaustive les constituants du compte de résultat et du bilan. Pour sa part, votre Conseil se limitera à souligner que le chiffre d'affaires consolidé de 2007 s'établit de façon satisfaisante à 8,6 milliards d'euros, marquant une progression brute de 8,5 % par rapport à 2006, et que le résultat opérationnel ressort à 636 M€, tandis que le résultat net consolidé, part du Groupe atteint 534 M€.

Si les deux branches traditionnelles Lagardère Publishing (anciennement dénommée Hachette Livre) et Lagardère Services (anciennement dénommée Hachette Distribution Services) poursuivent leur croissance conformément aux attentes, Lagardère Active, qui regroupe les activités "magazines" et "audiovisuel", affiche les résultats positifs du repositionnement entrepris depuis fin 2006 ; de son côté, Lagardère Sports, dont le chiffre d'affaires se monte à près de 450 M€, contribue d'ores et déjà à l'amélioration de la rentabilité du Groupe, tout en apportant une nouvelle dimension et une nouvelle dynamique à son image.

À l'issue de ses travaux, votre Conseil de Surveillance est en mesure de vous confirmer que les situations comptables et financières du Groupe Lagardère et de la société Lagardère SCA reflètent sincèrement et complètement la réalité de leurs patrimoines respectifs.

Les principales résolutions de nature financière sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer concernent :

- la fixation du dividende,
- l'autorisation à donner à la Gérance, pour une durée de 18 mois, d'opérer sur les titres de la Société,
- la modification des conditions d'attribution, par la Gérance, d'actions gratuites aux salariés et aux dirigeants du Groupe,
- l'approbation du projet de fusion simplifiée, par voie d'absorption, de la société MP 55, filiale à 100 % de Lagardère SCA,
- l'autorisation à donner à la Gérance de pouvoir annuler les actions d'auto contrôle qui lui seront transmises par sa filiale MP 55.

Après examen, nous sommes d'avis que ces résolutions sont conformes à l'intérêt de votre Société et de son Groupe et n'appellent en conséquence pas de commentaires particuliers, sinon que, compte tenu de la bonne situation financière de votre Société, la proposition de la Gérance de verser un dividende de 1,30 euros par action correspond à une affectation appropriée du résultat social entre les actionnaires et le maintien des capacités de financement nécessaires au développement du Groupe. Nous vous invitons par conséquent à approuver ces propositions.

Vous êtes aussi appelés à vous prononcer sur plusieurs résolutions spécifiques se rapportant à la prochaine composition de votre Conseil de Surveillance, en raison de l'échéance de certains mandats, dont :

- la 6^e résolution, qui constate la demande de M. Felix Rohatyn de ne pas voir renouveler son mandat de membre du Conseil,
- les 7^e, 8^e, et 9^e résolutions, aux termes desquelles nous vous proposons de voir renouveler les mandats de membre du Conseil de Surveillance de MM. Pierre Lescure et Didier Pineau Valencienne, ainsi que celui de la société Groupama, dont M. Helman le Pas de Secheval est l'actuel représentant.

Enfin, nous vous proposons de nommer trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance :

- d'une part, M. François David, Président du Conseil d'Administration de la Coface, et M. Javier Monzón, Président de la société espagnole Indra Sistemas, société spécialisée dans les technologies de l'information. Les compétences spécifiques et les fonctions qu'ils occupent actuellement permettront au Conseil d'étendre sa vision stratégique sur le développement international du Groupe ;
- et d'autre part, Mme Martine Chêne, salariée de la branche Lagardère Active, et représentante syndicale CFDT au Comité de Groupe, qui apportera la vision et l'expérience de l'entreprise qu'elle retire d'un long engagement au sein des instances représentatives du personnel.

Votre réunion annuelle et les résultats satisfaisants qui vous sont présentés sont l'occasion d'un coup d'œil rétrospectif sur les mouvements de ces deux dernières années.

Après le désengagement partiel d'EADS évoqué devant vous dès 2002 par Jean-Luc Lagardère et réalisé dans les premiers mois de l'année 2006, une série de décisions arrêtées depuis deux ans marque tout à la fois la consolidation des points forts du Groupe et une évolution résolue vers les activités les plus porteuses d'avenir en matière de communication, de loisirs et de culture, toujours dans le plein respect de la santé financière de l'entreprise. Rappelons la consolidation du Groupe Publishing dans les pays anglo-saxons, la position prise sur Canal+ qui laisse au Groupe la plus grande liberté d'action pour l'avenir, l'orientation vers Internet de la partie "Active", la large et profitable ouverture vers le sport, enfin la création récemment annoncée de l'unité dite "Lagardère Entertainment". Lagardère va de l'avant. Les premiers résultats de ces réorientations stratégiques appellent plus que jamais une pleine confiance dans son avenir.

Le Conseil de Surveillance

4 - 2 Composition du Conseil de Surveillance

		Date de nomination ou de renouvellement	Date d'expiration du mandat
Président du Conseil Président du Comité d'audit	Raymond H. Lévy Président d'honneur de Renault SA	11.05.04	AGO 2010*
Membre du Conseil	Bernard Arnault Président Directeur Général de LVMH	11.05.04	AGO 2010*
Membre du Conseil	René Carron Président du Conseil d'Administration de Crédit Agricole SA	11.05.04	AGO 2010*
Membre du Conseil	Georges Chodron de Courcel Directeur Général délégué de BNP Paribas	02.05.06	AGO 2012*
Membre du Conseil Membre du Comité d'audit	Groupama S.A. représenté par M. Helman le Pas de Sécheval (Directeur Financier de Groupama)	11.05.04	AGO 2008*
Membre du Conseil	Pierre Lescure Ancien Président Directeur Général de Canal+ SA	11.05.04	AGO 2008*
Membre du Conseil Membre du Comité d'audit	Christian Marbach Ancien Président de l'ANVAR	02.05.06	AGO 2012*
Membre du Conseil Membre du Comité d'audit	Bernard Mirat Ancien Vice-Président Directeur Général de la société des Bourses Françaises	02.05.06	AGO 2012*
Membre du Conseil Membre du Comité d'audit	Didier Pineau-Valencienne Ancien Président Directeur Général de Schneider SA	11.05.04	AGO 2008*
Membre du Conseil	Henri Progllo Président Directeur Général de Véolia Environnement	11.05.04	AGO 2010*
Membre du Conseil	Felix G. Rohatyn Vice Président de Lehman Brothers	11.05.04	AGO 2008**
Membre du Conseil	François Rousely Président de Crédit Suisse France	11.05.04	AGO 2010*

* Assemblée générale ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice précédent.

** A demandé à ce que son mandat ne soit pas renouvelé par l'assemblée du 29 avril 2008.

4 - 3 Renseignements sur les candidats au Conseil de Surveillance

Pierre Lescure (Renouvellement)

Né le : 2 juillet 1945 (63 ans)

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2004 – 29 avril 2008

Fonction exercée au sein de Lagardère SCA : membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

Fonction principale : Président de la société Annarose Productions (SAS)

Références et activités professionnelles :

Journaliste, M. Pierre Lescure a notamment été Directeur de la Rédaction de France 2, Président Directeur Général de Canal+ puis Président du directoire de Groupe Canal+ de 1999 à 2002.

M. Pierre Lescure, au cours des cinq dernières années, a également été :

Membre du Conseil d'Administration de Canal+ France

Membre du Conseil d'Administration de Vivendi Universal

Membre du Conseil d'Administration de Studio Canal

Membre du Conseil d'Administration du Paris-Saint-Germain

Membre du directoire de Canal+ Groupe

Il exerce actuellement les autres fonctions et mandats suivants :

en France :

Administrateur de la société Havas Advertising

Membre du Conseil de Surveillance de la société Le Monde SA

Membre du Conseil d'Administration de la société Thomson SA

Président de la société Lescure Farrugia Associés

à l'étranger :

Membre du Conseil d'Administration de la société Kudelski (Suisse)

Didier Pineau-Valencienne (Renouvellement)

Né le : 21 mars 1931 (77 ans)

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2004 – 29 avril 2008

Fonctions exercées au sein de Lagardère SCA : membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'audit

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 2 850

Références et activités professionnelles :

Diplômé de l'École des hautes études commerciales de Tuck School of Business Administration (Dartmouth College) et de Harvard Business School, M. Didier Pineau-Valencienne a notamment été Président Directeur Général de Schneider SA.

Il exerce actuellement les autres fonctions et mandats suivants :

en France :

Président du Comité d'investissement de Sagard

Administrateur de la société Pernod Ricard

Administrateur de la société Fleury Michon

Président du Comité Consultatif International d'Audencia (ex-ESC Nantes Atlantique)

Administrateur de Bipe Association

Maître de conférences à HEC

Conseiller du Centre d'Enseignement Supérieur de la Marine

à l'étranger :

Senior Advisor de CREDIT SUISSE

Administrateur de la société SWISS HELVETIA FUND (USA)

Member of the advisory board – BOOZ ALLEN & HAMILTON (USA)

Member of the board of overseers – TUCK SCHOOL OF BUSINESS ADMINISTRATION – Dartmouth College (USA)

Member of the trustees – American University of Paris

M. Didier Pineau-Valencienne, au cours des cinq dernières années, a également été :

Administrateur de la société WENDEL INVESTISSEMENT

Administrateur de la société AVENTIS

Administrateur de l'AFEP

Administrateur de la société AXA

Administrateur de la société VIVARTE

Administrateur de la société AON

Member of trustees of IASC (USA)

Administrateur de la société AXA FINANCIAL (USA)

Groupama SA

Société représentée par **M. Helman Le Pas de Sécheval** (Renouvellement)

Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2004 – 29 avril 2008

Fonction exercée au sein de Lagardère SCA : membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 150

Représentée par **M. Helman Le Pas de Sécheval**,

Directeur Financier de Groupama

Membre du Comité d'audit de Lagardère SCA

Né le 21 janvier 1966

Références et activités professionnelles :

Ingénieur au Corps des Mines, ancien élève de l'École Normale Supérieure, M. Helman Le Pas de Sécheval a notamment été chef de service des opérations et de l'information financière à la Commission des Opérations de Bourse. Il est actuellement Directeur Financier de Groupama.

M. Helman Le Pas de Sécheval, exerce actuellement les autres fonctions et mandats suivants :

en France :

Président du Conseil d'Administration de la société Groupama Immobilier

Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Foncière Parisienne

Président du Conseil d'Administration de la société Groupama Asset Management

Président du Conseil d'Administration de la société Finama Private Equity

Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Banque Finama

Représentant permanent de Groupama au Conseil d'Administration de la société SILIC

Censeur au Conseil de Surveillance Gimar Finance & Compagnie

Administrateur de Groupama International

Directeur Financier de Groupama

Représentant permanent de Groupama SA, co-gérant de SCA d'AGASSAC

Représentant permanent de Groupama SA au Conseil d'Administration du GIE Groupama Systemes d'Information

à l'étranger :

Administrateur de la société Groupama Vita Spa (Italie)

Administrateur de la société Groupama Assicurazioni Spa (Italie)

Administrateur de Nuova Tirrena

M. François David (Nomination)

Né le : 5 décembre 1941 (67 ans)

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat proposées : 29 avril 2008 – AGO 2014

Fonction exercée au sein de Lagardère SCA : néant

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

Fonction principale : Président de la COFACE SA

Références et activités professionnelles :

M. François David est depuis 1994 Président Directeur Général de la COFACE, société d'assurance-crédit et de services de crédit management. Il a débuté sa carrière en 1969 au Ministère des Finances comme administrateur civil à la Direction des Relations Économiques Extérieures où il a assumé diverses responsabilités. En 1986, il est nommé Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce Extérieur. En 1987, il est nommé Directeur des Relations Économiques Extérieures au Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget. En 1990, il est nommé Directeur Général des Affaires Internationales d'Aérospatiale. M. François David est ancien élève de l'École Nationale d'Administration, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une licence en sociologie.

M. François David, au cours des cinq dernières années, a également été :

Administrateur d'EADS (2004-2007)

Président de l'ICISA – International Credit Insurance & Surety Association (2004–2006)

European Adviser de CITIGROUP (2001-2005)

Il exerce actuellement les autres fonctions et mandats suivants :

Président du Conseil de Surveillance de COFACE KREDITVERSICHERUNG AG (Allemagne)

Président du Conseil d'Administration de COFACE ASSICURAZIONI (Italie)

Président du Conseil d'Administration de COFACE SERVICES

Administrateur de VINCI

Administrateur de REXEL

M. Javier Monzón (Nomination)

Né le : mars 1956 (52 ans)

Nationalité : Espagnole

Dates de début et de fin de mandat proposées : 29 avril 2008 – AGO 2014

Fonction exercée au sein de Lagardère SCA : néant

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

Fonction principale : Président de la société espagnole Indra Sistemas

Références et activités professionnelles :

M. Javier Monzón, diplômé d'économie, a exercé les principales fonctions suivantes au cours de sa carrière :

Directeur de la Direction des Grandes Entreprises chez Caja Madrid où il a débuté sa carrière ;

Directeur Financier puis Directeur Général en charge du développement de TELEFONICA puis Président de TELEFONICA INTERNATIONAL ;

Associé mondial de Arthur Andersen et associé responsable en Espagne du CORPORATE FINANCE CONSULTING SERVICES.

Il est administrateur des sociétés :

ACS (Groupe espagnol de BTP)

YPF (Groupe pétrolier espagnol)

Il exerce également différentes activités dans diverses organisations qui ont pour objet de promouvoir les activités entrepreneuriales et les développements technologiques ; il est notamment :

Vice-Président de Cículo De Empresarios (Spanish Businessmen RoundTable) ;

Vice-Président de la Chambre de Commerce Américaine en Espagne ;

Président du comité exécutif de la Fondation Conocimiento Y Desarrollo.

Au cours des cinq dernières années, il a également été administrateur des sociétés :

Alcatel (France)

Repsol (Espagne)

Royal & Sun Alliance (Grande-Bretagne)

TDS (USA)

Telettra (Italie)

Mme Martine Chêne (Nomination)

Née le : 12 mai 1950 (58 ans)

Nationalité : Française

Dates de début et de fin de mandat proposées : 29 avril 2008 – AGO 2014

Fonction exercée au sein de Lagardère SCA : néant

Nombre d'actions Lagardère SCA détenues : 0

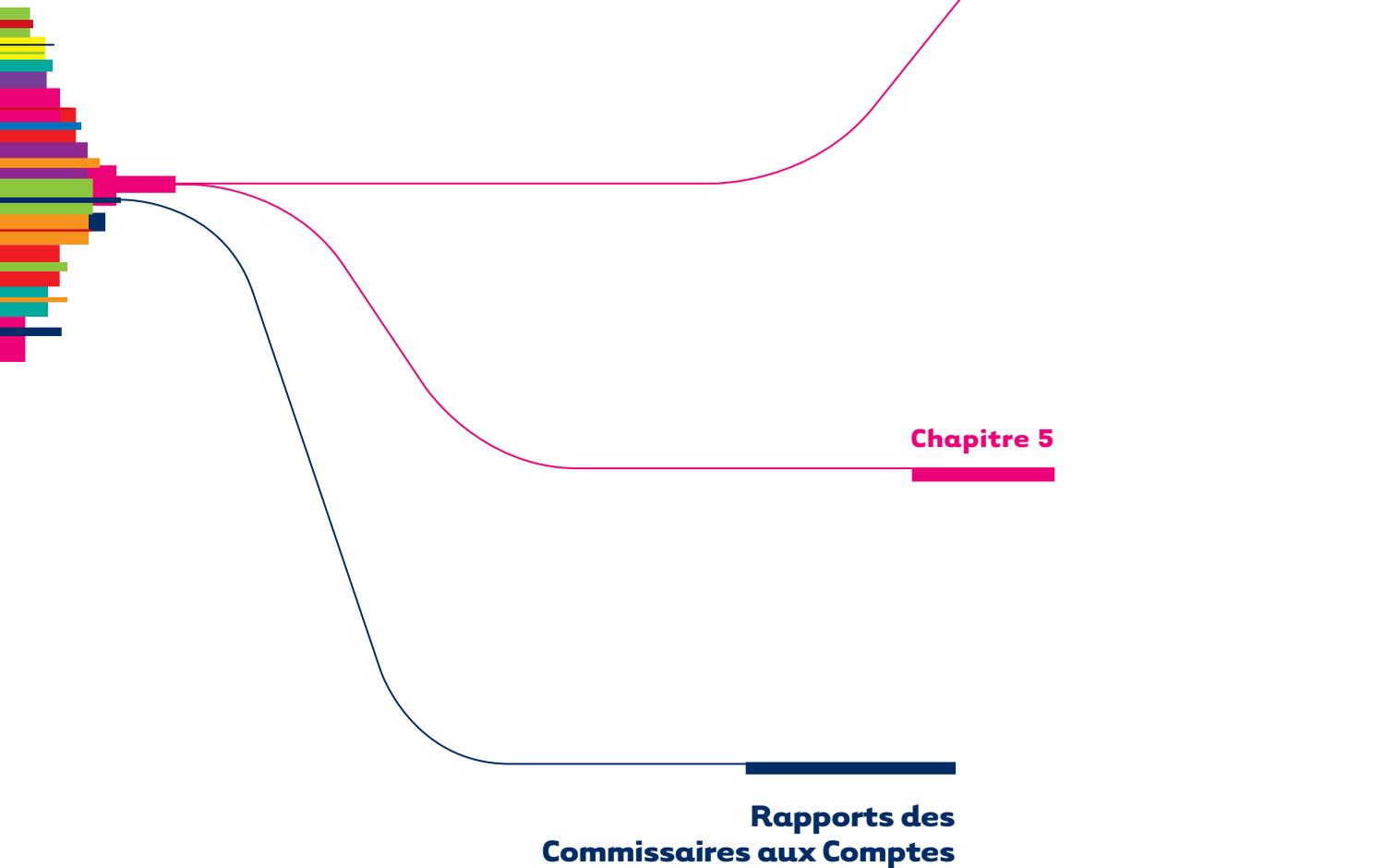
Fonction principale : Documentaliste chez Hachette Filipacchi Associés (HFA) principale société de la branche magazines de Lagardère Active.

Références et activités professionnelles :

Mme Martine Chêne est entrée dans le groupe Lagardère en 1984 où elle occupe aujourd'hui, en qualité de salariée, la fonction de documentaliste chez Hachette Filipacchi Associés.

Elle est secrétaire du Comité d'Entreprise de HFA, déléguée syndicale CFDT et déléguée du personnel.

Elle est représentante syndicale de la CFDT au Comité de Groupe.



5 - 1 Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur

- le contrôle des comptes annuels de la société Lagardère S.C.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes et méthodes comptables

La note de l'annexe "Principes et méthodes comptables" expose les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Jean-François Ginies

Mazars & Guérard
Jacques Kamienny

5 - 2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Consolidés

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Lagardère S.C.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la Gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose les changements de méthode appliqués à compter du 1^{er} janvier 2007 :

- Le groupe Lagardère a choisi d'appliquer l'option offerte par la norme IAS 31 – Participations dans des co-entreprises – qui permet, en tant que méthode alternative à la consolidation proportionnelle, de consolider les participations dans les entités contrôlées conjointement en utilisant la méthode de mise en équivalence ;
- Le groupe Lagardère a choisi d'appliquer l'option offerte par la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraites et obligations.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme il est précisé dans la note 3-10 de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe Lagardère réalise au moins annuellement un test de dépréciation des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition. Nous avons apprécié les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs à des fins de comparaison avec leur valeur comptable. Cette valeur recouvrable est appréhendée notamment sur la base des prévisions de flux de trésorerie préparées par le groupe. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- La note 25-3 de l'annexe aux comptes consolidés expose le traitement retenu par le groupe Lagardère en matière de comptabilisation de l'ORAPA et de son dérivé incorporé. Le groupe Lagardère a choisi d'amortir sur une base prorata temporis la valeur temporelle de ce dérivé incorporé, bien que le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne impose, lors de chaque arrêté, une reconnaissance au compte de résultat de la mise à la juste valeur de cet instrument particulier. Nous avons procédé à l'appréciation de l'incidence de ce traitement qui se fonde sur les caractéristiques d'ensemble de l'émission de l'ORAPA, ainsi que de l'information y afférent fournie dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Jean-François Ginies

Mazars & Guérard
Jacques Kamienny

5 - 3 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de ces conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 par renvoi de l'article R.226-2 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucun engagement ou convention soumis aux articles L.225-38 et L.225-42-1, par renvoi de l'article L.226-10 du Code de Commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R.225-30, par renvoi de l'article R.226-2 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Lagardère Capital et Management

Convention d'Assistance

Une convention a été conclue en 1988 par Lagardère Capital et Management avec les sociétés Matra et Hachette mettant à leur disposition un ensemble de moyens et de compétences propres à la stratégie générale, au développement international, aux opérations de sociétés, à la gestion des capacités financières, du potentiel humain et de l'image de l'entreprise. Tous les responsables de haut niveau qui travaillent au sein de Lagardère Capital et Management font partie des instances dirigeantes du groupe et de ses principales sociétés filiales.

Du fait des différentes réorganisations antérieures intervenues depuis 1988, cette convention lie désormais Lagardère Capital et Management et Lagardère Ressources.

La rémunération de Lagardère Capital et Management a été modifiée à effet du 1^{er} juillet 1999 par un avenant dont le Conseil de Surveillance a approuvé le principe le 22 septembre 1999 et la version définitive le 22 mars 2000. Elle a été modifiée à nouveau par un avenant approuvé par le Conseil de Surveillance le 12 mars 2004, et s'appliquant à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 12 mars 2004, a approuvé un avenant modifiant à compter du 1^{er} janvier 2004, les modalités de calcul de la rémunération de la société Lagardère Capital et Management.

A compter de cette date, la rémunération due par la société Lagardère Ressources à Lagardère Capital et Management est égale, pour un exercice donné, à la somme des charges encourues par la société Lagardère Capital et Management au cours du même exercice dans le cadre des prestations prévues à la Convention d'Assistance, augmentée d'une marge de dix pour cent. Le montant en valeur absolue de cette marge ne peut excéder un million d'euros.

Régime supplémentaire de retraite au profit de certains salariés de la société Lagardère Capital et Management, membres du Comité Exécutif du groupe Lagardère

Votre Conseil de Surveillance, dans sa séance du 14 septembre 2005, a autorisé la mise en place par la société Lagardère Capital et Management d'un régime supplémentaire de retraite complétant les régimes de retraite obligatoires en faveur de certains de ses salariés membres du Comité Exécutif leur permettant d'obtenir au maximum, lors de leur départ en retraite à 65 ans, un taux de retraite supplémentaire de 35 % d'une rémunération de référence, elle-même limitée à 50 plafonds annuels de Sécurité Sociale.

Sept des salariés de la société Lagardère Capital et Management, membres du Comité Exécutif du groupe Lagardère, sont bénéficiaires de ce régime.

Ce régime a pris effet au 1^{er} juillet 2005 et les droits s'acquièrent à raison de 1,75 % de la rémunération de référence par

année d'ancienneté au sein du Comité Exécutif dans la limite de 20 années, le bénéfice du régime étant subordonné à la présence des bénéficiaires dans l'entreprise lors de leur départ en retraite ou préretraite. Il s'applique également en cas de licenciement après l'âge de 55 ans ou d'invalidité.

Pour l'exercice 2007, la facturation de la société Laçardère Capital et Management s'élève à 19 343 135 euros incluant la charge du régime supplémentaire de retraite d'un montant de 3 591 000 euros par rapport à 17 019 078 euros incluant la charge du régime supplémentaire de retraite d'un montant de 3 270 000 euros au titre de l'exercice 2006.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Jean-François Ginies

Mazars & Guérard
Jacques Kamienny

5 - 4 Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les modifications des conditions relatives à l'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel salarié

(13^e résolution)

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet de modifications des conditions d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société Laçardère S.C.A. et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Vous avez, lors de votre dernière assemblée générale du 27 avril 2007, autorisé la gérance à procéder, pour une période de deux ans, à l'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants de la société et de ses filiales, dans la limite de 1 % du capital social.

Votre Gérance vous propose de l'autoriser à modifier, pour les seuls attributaires non résidents fiscaux français, les durées des périodes d'attribution et de conservation des actions, attribuées le 28 décembre 2007 conformément à l'autorisation donnée par votre assemblée générale du 27 avril 2007, ou à attribuer dans le cadre de cette autorisation. Votre gérance vous propose donc, pour les seuls bénéficiaires non résidents fiscaux français, de prolonger la durée d'acquisition définitive des actions ainsi attribuées de deux ans supplémentaires, et de supprimer en conséquence la durée de l'obligation de conservation des actions ainsi attribuées, initialement prévue de deux ans. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle elle souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport de la Gérance s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de la Gérance portant sur la modification des conditions relatives à l'attribution gratuite d'actions.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Jean-François Ginies

Mazars & Guérard
Jacques Kamienny

5 - 5 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation de réduction de Capital par annulation d'actions

(15^e résolution)

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Lagardère SCA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 sur renvoi de l'article L 226-1, alinéa 2 du Code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la transmission par la société MP 55 à votre société de 707 627 actions Lagardère SCA, consécutivement à l'absorption par voie de fusion simplifiée de la société MP 55 avec votre société. Cette opération est par ailleurs proposée à l'approbation de votre assemblée générale.

Votre Gérance vous demande de lui déléguer, pour une durée de 36 mois, tous pouvoirs afin d'annuler tout ou partie des 707 627 actions Lagardère SCA ainsi transmises.

Sous réserve de la réalisation effective du projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société MP 55 soumise à votre approbation lors de cette assemblée générale, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 28 mars 2008

Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young et Autres
Jean-François Ginies

Mazars & Guérard
Jacques Kamienny



Chapitre 6

Texte du projet des Résolutions

Première Résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de la gérance ainsi que des rapports du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle, approuve lesdits rapports dans toutes leurs parties ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels qu'ils sont établis et présentés.

En conséquence, elle approuve tous les actes accomplis par la gérance tels qu'ils résultent desdits rapports et comptes, et lui donne quitus pour sa gestion au cours dudit exercice.

Deuxième Résolution

Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance ainsi que du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve ces derniers tels qu'ils sont établis et lui ont été présentés.

Troisième Résolution

Affectation du résultat social ; fixation du dividende ordinaire à 1,30 € par action.

	Euros
L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, constate que le bénéfice social de l'exercice qui s'élève à	832 655 497,79 €
compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de	91 451 718,68 €
conduit à un bénéfice distribuable égal à	924 107 216,47 €

sur lequel, conformément aux dispositions statutaires, il sera d'abord prélevé une somme de 5341290 € égale à 1% du résultat net consolidé part du Groupe destinée aux associés-commandités, dividende qui sera éligible à l'abattement de 40 % visé à l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts et bénéficiant aux personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

L'assemblée décide, sur proposition de la Gérance :

- de verser un dividende annuel unitaire de 1,30 € par action correspondant à un montant global maximum de 174 373 271,80 €, étant précisé que les actions qui seraient détenues par la Société elle-même à la date de détachement de ce dividende annuel n'auront pas droit à celui-ci,
- et d'affecter le solde, après constatation de son montant par la Gérance, au poste de report à nouveau.

Ce dividende sera payable à compter du 7 mai 2008 aux titulaires d'actions nominatives ou à leurs représentants qualifiés, par chèque ou virement.

Ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux seules personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France conformément aux dispositions de l'article 158.3.2° du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés aux sommes suivantes :

(en euros)	2006	2005	2004
Dividende versé aux actionnaires	1,2	1,1	1 + 2 (*)
Dividende total	160 422 984,00	153 613 313,70	410 517 996,00 (*)
Dividende versé aux commandités	2 913 680,00	6 697 620,00	3 818 730,00
Total	163 336 664,00	160 310 933,70	414 336 726,00 (*)

(*) dont dividende exceptionnel de 2 € par action

Quatrième Résolution

Approbation des conventions réglementées.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 226-10 du Code de commerce, prend acte de ce qu'il n'a été conclu aucune convention de ce type au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième Résolution

Autorisation à donner à la Gérance pour une durée de dix huit mois à l'effet d'opérer sur les actions de la société.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur le programme de rachat d'actions, et conformément aux dispositions légales, autorise la gérance à acquérir un nombre d'actions LAGARDÈRE SCA représentant jusqu'à 10 % du capital actuel, (soit un nombre maximum de 13 413 328 actions sur la base du capital au 29 février 2008), pour un montant maximal de sept cent millions (700 000 000) d'euros, aux conditions et selon les modalités suivantes.

Le prix maximum d'achat par action sera de 80 euros ; ce montant sera, le cas échéant, ajusté en cas d'opérations sur le capital, notamment en cas d'incorporations de réserves, bénéfices ou primes et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions.

La gérance pourra utiliser la présente autorisation en vue notamment de remplir les objectifs suivants :

- réduction du capital par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée du 10 mai 2005.
- remise d'actions aux bénéficiaires d'options d'achat d'actions exerçant leur droit ;
- attribution d'actions gratuites aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées ;
- attribution d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion ;
- toute autre allocation d'actions aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les dispositions légales applicables.
- conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- animation et régulation du marché des actions de la Société dans le cadre de contrats de liquidité conclus avec un prestataire de service d'investissement indépendant dont les termes seront conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- remise ou échange d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant droit, de quelque manière que ce soit, à l'attribution d'actions de la Société ;
- et, plus généralement, réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation et, notamment, aux Pratiques de Marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués à tout moment dans le respect de la réglementation, et par tous moyens, y compris le cas échéant de gré à gré, par acquisition ou cession de blocs, par l'utilisation de produits dérivés, ou par la mise en place de stratégies optionnelles.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance pour décider, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous accords, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour la mise en œuvre de la présente résolution.

L'autorisation ainsi conférée à la gérance est valable pour une durée de dix huit mois à compter de la présente assemblée ; elle met fin à et remplace celle donnée le 27 avril 2007.

Sixième Résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Pierre Lescure.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de renouveler pour une durée de six ans le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Pierre Lescure.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Didier Pineau-Valencienne.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de renouveler pour une durée de six ans le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Didier Pineau-Valencienne.

Huitième Résolution

Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Groupama.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de renouveler pour une durée de six ans le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Groupama.

Neuvième Résolution

Nomination de monsieur Javier Monzón en remplacement de M. Felix G. Rohatyn.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, prenant acte de la demande de M. Felix G. Rohatyn de ne pas voir son mandat de membre du Conseil de Surveillance renouvelé, décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de nommer en remplacement pour une durée de six ans M. Javier Monzón.

Dixième Résolution

Nomination pour une durée de six ans de M. François David en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de nommer pour une durée de six ans M. François David en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance.

Onzième Résolution

Nomination pour une durée de six ans de Mme Martine Chêne en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de nommer pour une durée de six ans Mme Martine Chêne en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance..

Douzième Résolution

Renouvellement pour une durée de six exercices du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société Mazars & Guérard et nomination d'un nouveau suppléant.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, après avoir pris acte de ce que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société MAZARS & GUÉRARD et celui de son suppléant M. Michel Rosse venaient à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société MAZARS & GUÉRARD et de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la même durée M. Patrick de Cambourg, domicilié au 51 rue Henri-Regnault – Exaltis – 92075 La Défense Cedex.

Treizième Résolution

Modification des conditions relatives à l'attribution par la Gérance d'actions gratuites aux salariés et dirigeants du Groupe.

L'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la Gérance sur les attributions gratuites d'actions ainsi que du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide :

- que la gérance pourra modifier les conditions de l'attribution qu'elle a décidé le 28 décembre 2007, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires le 27 avril 2007 en sa quatorzième résolution, pour les seuls bénéficiaires non résidents fiscaux français à la date d'attribution des actions, en supprimant la période de conservation de deux ans et en prolongeant la durée de la période d'acquisition de deux années supplémentaires pour la porter à quatre ans ;
- que pour la ou les nouvelles attributions qui seraient décidées par la gérance dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée du 27 avril 2007 et par exception aux conditions posées par ladite assemblée :
 - l'attribution d'actions à des bénéficiaires non résidents fiscaux français ne sera définitive qu'à l'issue d'une période d'acquisition qui ne pourra être inférieure à quatre ans ;
 - ceux-ci ne seront pas soumis à une obligation de conservation des actions attribuées gratuitement, lesquelles seront librement cessibles dès leur attribution définitive.

Quatorzième Résolution

Approbation du projet de fusion simplifiée par voie d'absorption de la société MP 55, filiale à 100 % de la société Lagardère SCA.

L'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir :

- pris connaissance du rapport de la Gérance,
- pris connaissance du rapport des commissaires aux apports sur l'évaluation du patrimoine à transmettre par la société MP 55,
- pris connaissance des termes du projet de fusion correspondant établi par acte sous seings privés en date à Paris du 18 mars 2007 selon lesquels la société MP 55, société par actions simplifiée au capital de 45 864 375 € dont le siège social est au 121, avenue de Malakoff à Paris 16^e (75), R.C.S. Paris 344 646 021, transmettrait à titre de fusion à sa société mère Lagardère SCA l'intégralité des éléments composant son actif, valorisés à la date du 31 décembre 2007 à 80 817 057,96 €, ainsi que l'intégralité des éléments composant son passif, valorisés à la même date à 33 065 282,18 €, soit un actif net comptable de 47 751 775,78 €, étant précisé que :
 - Lagardère SCA possédant l'intégralité des actions MP 55 et s'étant engagée à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, il ne sera pas, en application des dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce, procédé à un échange des dites actions contre des actions nouvelles Lagardère SCA qui ne procédera en conséquence à aucune augmentation de son capital, les actions MP 55 devant être purement et simplement annulées ;
 - la différence entre le prix de revient chez Lagardère SCA des titres MP 55 et le montant de l'actif net transféré par cette dernière, soit la somme de 13 708 427,22 € constituera un mali technique de fusion dont le montant sera, en application de la réglementation comptable, porté à l'actif du bilan dans un poste d'immobilisation incorporelle ;
 - la fusion prendra effet, sur les plans comptables et fiscal, rétroactivement au 1^{er} janvier 2008, date à laquelle les Parties ont arrêté les comptes pour établir les bases et conditions de la fusion et ont en conséquence décidé d'en faire remonter les effets ;
 - sa réalisation définitive est soumise à son approbation le 31 décembre 2008 au plus tard par l'assemblée générale des actionnaires de Lagardère SCA et par les associés-commandités statuant à l'unanimité ;
 - pris acte de l'approbation dudit projet de fusion par les associés-commandités,

approuve purement et simplement ledit projet de fusion par voie d'absorption de la société MP 55 par la société Lagardère SCA aux conditions et selon les modalités convenues.

L'assemblée approuve plus spécifiquement l'évaluation du patrimoine transmis.

Elle prend acte en conséquence de la réalisation définitive dudit projet de fusion à compter de ce jour.

Elle décide, comme conséquence de la réalisation de cette fusion, de compléter l'annexe des statuts relative aux apports reçus par la Société et aux modifications successives de son capital, par un paragraphe 44^e ainsi rédigé :

44^e) Suivant acte sous seings privés approuvé le 29 avril 2008 par l'assemblée générale mixte des actionnaires, la société MP 55, dont le siège social était au 121, avenue de Malakoff à Paris 16^e (75), filiale à 100 % de Lagardère SCA, a transmis à cette dernière, dans le cadre du régime des fusions simplifiées, l'ensemble des éléments composant son patrimoine pour un montant net de 47 751 775,78 €.

Quinzième Résolution

Autorisation à donner à la Gérance pour une durée de trente-six mois de réduire le capital social par voie d'annulation des actions Lagardère SCA à transmettre par la société MP 55.

L'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports de la gérance, du Conseil de Surveillance et des commissaires aux comptes, autorise celle-ci à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.225-204 du Code de commerce, à une réduction du capital social par voie d'annulation de tout ou partie des 707 627 actions Lagardère SCA à transmettre par la société MP 55 dans le cadre de son absorption par voie de fusion simplifiée avec la société Lagardère SCA.

La différence entre la valeur nette comptable des actions ainsi annulées et le montant nominal de la réduction de capital effectuée devra être imputée par la gérance sur les postes de primes, réserves ou bénéfices disponibles, selon les modalités qu'elle déterminera. Il en sera de même du mali technique de fusion dégagé par l'absorption de la société MP 55 et qui sera affecté à l'actif du bilan aux dites actions Lagardère SCA transmises par cette dernière.

L'assemblée donne en conséquence tous pouvoirs à la gérance pour procéder à une telle réduction, régler, en tant que de besoin, le sort d'éventuelles oppositions, modifier corrélativement les statuts de la société et, généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire à la réalisation des opérations de réduction.

La présente autorisation est valable pour une durée de trente-six mois à compter de la présente assemblée.

Seizième Résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès-verbal de ses délibérations, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.



Cette page est laissée intentionnellement blanche.

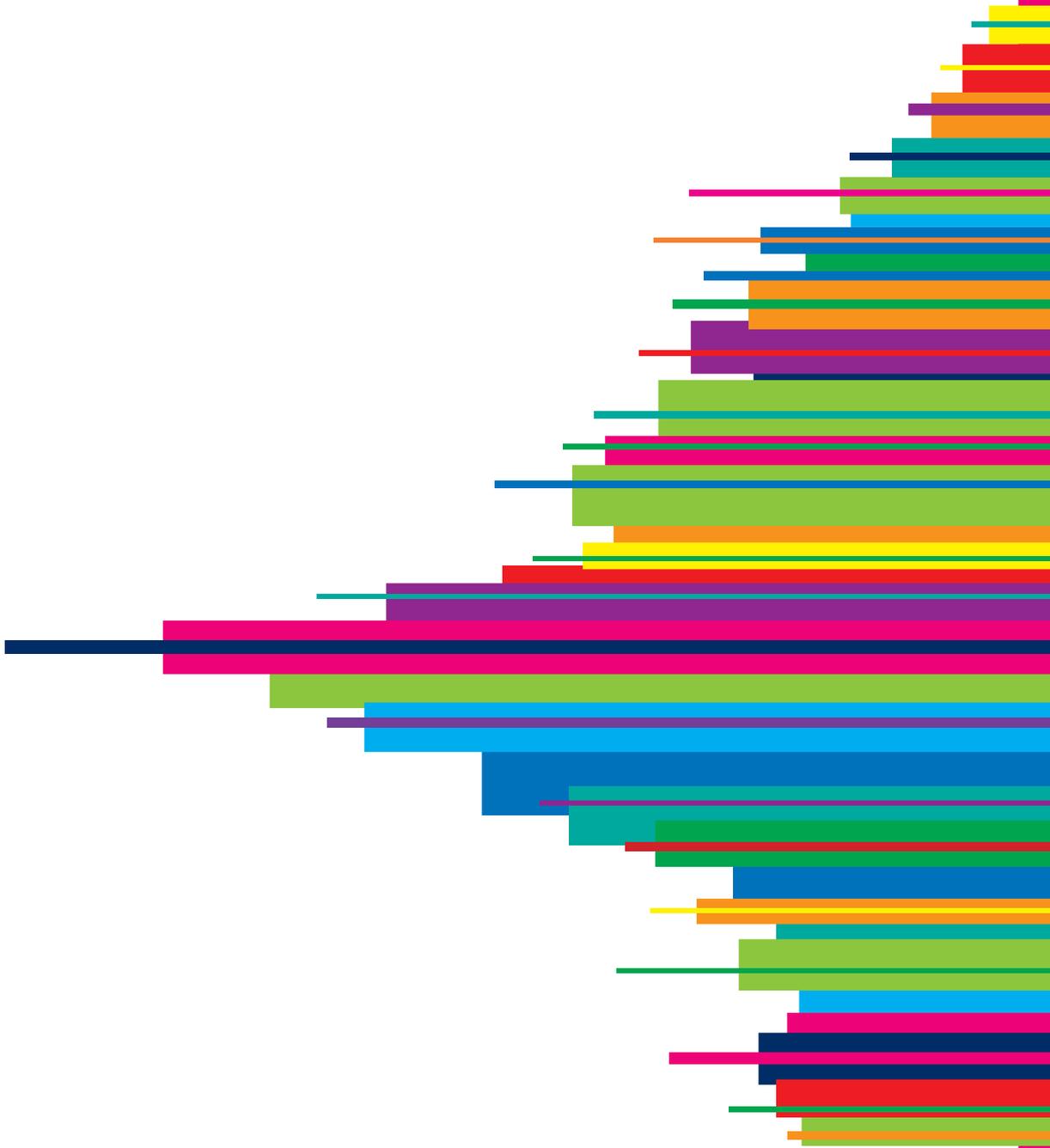
Cette page est laissée intentionnellement blanche.

Lagardère

Direction artistique : David Garchey

Conception et réalisation : BRIEF

© Lagardère, avril 2008





Ce document est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement et ayant obtenu une certification environnementale. Il est certifié PEFC par la méthode de la séparation physique sous le numéro de chaîne de contrôle BVC/CDC/1778657.